BORDEAUX ECONOMICS WORKING PAPERS CAHIERS D'ECONOMIE DE BORDEAUX

Du choc géopolitique à un tournant géoéconomique. Les intérêts économiques français et l'indépendance de l'Algérie

Hubert BONIN

Univ. Bordeaux, CNRS, BSE, UMR 6060, F-33600 Pessac, France



BSE UMR CNRS 6060

Université de Bordeaux Avenue Léon Duguit, Bât. H 33608 Pessac – France Tel: +33 (0)5.56.84.25.75

http://bse.u-bordeaux.fr/

Abstract

Algeria's political independence in 1962 opened the doors to a questioning of the domination of "imperialist" France over the Algerian economy. The local production system or cluster structured around the consumption and financing circuits of the Europeans established in the colony collapsed after the repatriation of the Pieds-Noirs. The trans-Mediterranean production systems, animated since the ex-Metropole, must gradually adapt to the strategies of French companies, faithful or not to their Maghreb embeddedness, and especially to the will of the new State to take control of the development of the country. The year 1962 is less a moment of rupture than an opening over ten years of transfer of ownership and decision-making centers, as socialism and nationalism of the new Power assert themselves.

Résumé

L'indépendance politique de l'Algérie en 1962 ouvre les portes à une remise en question de la domination de la France « impérialiste » sur l'économie algérienne. Le système productif local structuré autour des circuits de consommation et de financement des Européens implantés dans la colonie s'écroule après le rapatriement des Pieds-Noirs. Les systèmes productifs transméditerranéens, animés depuis l'ex-Métropole, doivent peu à peu s'adapter aux stratégies des entreprises françaises, fidèles ou non, au Maghreb et surtout à la volonté du nouvel État de prendre le contrôle du développement du pays. L'année 1962 est moins un moment de rupture qu'une ouverture sur dix années de transfert de la propriété et des centres de décision, au fur et à mesure que s'affirment le socialisme et le nationalisme du nouveau Pouvoir.

Keywords: Geo-economics; economy of independent Algeria; economic decolonization; strategy of French companies; development.

Mots-Clés: Géoéconomie; économie de l'Algérie indépendante; décolonisation économique; stratégie des entreprises françaises; développement.

JEL: N170; N14; N47; N87; O55.

To cite this paper: BONIN, Hubert (2023), Du choc géopolitique à un tournant géoéconomique. Les intérêts économiques français et l'indépendance de l'Algérie, Bordeaux Economics Working Papers, BxWP2023-05

https://ideas.repec.org/p/grt/bdxewp/2023-05.html



Du choc géopolitique à un tournant géoéconomique. Les intérêts économiques français et l'indépendance de l'Algérie

Hubert Bonin, historien économiste à Sciences Po Bordeaux et à BSE-Bordeaux Sciences-Économiques-Université de Bordeaux

Soupeser le rôle d'une date précise comme levier d'une évolution sensible de l'Histoire constitue toujours un pari pour un historien soucieux d'équilibrer « temps long » et « événement »¹. Or la date de 1962 marque une rupture dans l'histoire de la (seconde) colonisation française, après des tournants en Indochine (1954) ou en Afrique Noire (1960), puisque l'indépendance algérienne consacre la fin de « la plus grande France » à la fin d'une huitaine d'années de guerre². Il faut tenter de jauger en quoi, pour la seule histoire économique, le choc de 1962 a exercé ses effets sur les aspects transméditerranéens de l'économie française.

L'indépendance est d'abord concrètement et juridiquement incarnée par Jean-Marcel Jeanneney³ quand il devient le premier ambassadeur de France en Algérie, de juillet 1962 à janvier 1963 – avant Georges Gorse, puis Bruno de Leusse en 1967. En effet, il représente désormais le processus de négociations qui doit relier les deux pays de façon équilibrée, sans plus d'exercice vertical de l'autorité par le biais d'un représentant du pouvoir français à Alger. Le choc n'est pas seulement institutionnel, politique, militaire et humain (avec l'exode des Pieds-noirs) ; il bouleverse en effet les intérêts économiques qui s'étaient cristallisés depuis la seconde moitié du XIXe siècle et épanouis dans le cadre de la « mise en valeur » de l'empire colonial dans l'entredeux-guerres puis des projets de « développement » partagé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Comme l'a écrit Charles-Robert Ageron, « l'Algérie [apparaissait alors comme la] dernière chance de la puissance française », en « un mythe politique »⁴ qui faisait croire que le développement de cette colonie aurait pu éviter l'idée de son indépendance. L'enjeu était essentiel, comme le précise le député socialiste Edmond Naegelen, récent gouverneur général de l'Algérie, le 9 décembre 1954 : « Perdre l'Afrique du Nord, nous ne le dissimulons pas, ce serait perdre à bref délai toute l'Afrique, puis l'Union française. Ce serait même faire tomber la France au rang de puissance secondaire et même de puissance vassale. Ce n'est pas seulement notre prestige qui est en jeu, c'est aussi notre indépendance nationale. »⁵ L'osmose entre les économies algérienne et métropolitaine semblait ainsi la « dernière chance de la

¹ Cf. Hubert Bonin, « L'année 1954 : un cas de sortie de crise. Temps long et temps court en histoire économique contemporaine », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, mars-avril 1987, p. 347-368. H. Bonin, « L'année 1819 symbole du réveil économique de la France sous la Restauration », *HES-Histoire, économie & société*, 2020, n° 4, p. 61-80.

² Alistair Horne, *A Savage War of Peace: Algeria 1954-1962*, New York, NY: New York Review Books Classic, 2006.

 $^{^{\}scriptscriptstyle 3}$ Voir [FMGACMT - Jean-Marcel Jeanneney, ambassadeur de France en Algérie, en 1962 (fmgacmt.org)].

⁴ Charles-Robert Ageron, « "L'Algérie dernière chance de la puissance française". Étude d'un mythe politique (1954-1962) », *Relations internationales*, printemps 1988, n° 57, p. 113-139. ⁵ *Ibidem*, citation page 113.

puissance »⁶, voire comme « la dernière chance de la France », comme l'écrit alors un ferme partisan de l'unité transméditerranéenne⁷.

Si cet article ne permet pas une analyse exhaustive des effets de cette indépendance sur l'économie française (ex-métropolitaine), il tente de déterminer les défis posés aux branches d'activité dont l'implantation algérienne est subitement remise en question quand émerge un « nationalisme économique » algérien. Au nom de l'antiimpérialisme tiers-mondiste – symbolisé par la conférence de Bandoeng en 1955 et incarné par la nationalisation du canal de Suez par le gouvernement égyptien en juillet 1956 –, il inverse les pratiques d'un « patriotisme économique » qu'entretenait la France au nom de la défense, protectionniste ou géoéconomique, de ses intérêts ultramarins : c'est l'Algérie qui bataille pour « reprendre la main » sur la gestion de son économie et pour remettre en cause la prédominance française quasi hégémonique, dans le cadre de ce qui devient *ipso facto* un rééquilibrage géoéconomique.

Il faut être lucide : si les accords d'Évian mettent fin à la guerre de décolonisation, ils maintiennent nombre de liens économiques classiques, dorénavant fondés sur la « coopération » et « l'aide au développement » : nombre de Français expatriés deviennent des « coopérants ». Ce n'est qu'au fil des années, quand s'affirme une forme de tiers-mondisme boumediéniste de plus en plus dur, que des décisions nationalistes sont prises au détriment des activités d'entreprises françaises. Nulle réelle guerre économique n'a pris corps entre les deux pays ; mais des vagues de tensions ont surgi ponctuellement, et une « logique de l'indépendance » 8 tend à se conceptualiser.

1. Les enjeux du repli de la puissance économique française

Néanmoins, l'Algérie en tant que marché perd de son attractivité aux yeux de nombreuses sociétés françaises, d'autant plus qu'elles sont de plus en plus soumises aux défis posés par l'unification des économies ouest-européennes ou tentées de s'orienter vers les marchés est-européens ou latino-américains. Plus encore, ce sont peut-être aussi les réticences à s'insérer dans le jeu de relations avec le nouvel appareil économique d'État algérien qui auraient pu inciter des patrons à freiner leurs programmes d'investissements en Algérie au profit d'autres cibles, peut-être comme le Maroc ou certains pays d'Afrique Noire, vers lesquels des entreprises ont partiellement réorienté leurs implantations et des investissements.

Il reste difficile d'évaluer l'ampleur des pertes causées par l'indépendance ou plutôt, pourrait-on dire, du « manque à gagner » qu'elle a pu causer. Après tout, l'historien Daniel Lefeuvre a révélé les surcoûts⁹ que causaient la mise en valeur et la gestion de cette « chère Algérie »¹⁰. Jacques Marseille¹¹ a indiqué que c'étaient souvent des

⁷ Louis Lavie, Le drame algérien ou la dernière chance de la France, Alger, Baconnier, 1956.

⁶ Ibidem, p. 114.

⁸ Cf. Pierre Judet, « L'économie algérienne et la logique de l'indépendance », *Le Monde diplomatique*, février 1979, p. 1 et 12-13.

⁹ Cf. Hubert Bonin & Samir Saul, entretien, « L'Algérie coûtait-elle trop cher à la France »,
L'Histoire, 29 septembre 2016. Voir le lien [L'Algérie coûtait-elle trop cher à la France ? | lhistoire.fr]
10 Daniel Lefeuvre, Chère Algérie. Comptes et mécomptes de la tutelle coloniale, 1930-1962, Paris,
Publications de la SFHOM, 1997; réédition, Flammarion, 2005.

¹¹ Jacques Marseille, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 1984.

branches d'activité moins innovantes ou « modernes » qui avaient privilégié les débouchés algériens car ils étaient plutôt d'accès faciles en raison du protectionnisme colonial. L'Algérie pourrait donc devenir moins « prioritaire » aux yeux des animateurs de l'ex-système productif colonial et s'effacer de « l'esprit économique impérial »¹² qui les avait stimulés pendant des décennies.

L'année 1962 symbolise dès lors un grand tournant géoéconomique dans les rapports Nord-Sud. Aussi faut-il confronter ce processus de décolonisation économique au bloc d'intérêts qui s'était soudé dans l'entre-deux-guerres et avait été revitalisé en 1945-1962, et ce, dans la lignée du livre de Samir Saul¹³. L'année 1962 n'absorbe pas à elle toute seule toutes les décisions antiimpérialistes ; elle est surtout marquée par les retombées sociales des choix politiques puisque l'économie est alors relativement paralysée ou affaiblie par le départ massif des colons. Mais l'indépendance institutionnelle ouvre la voie à terme à une indépendance économique, comme si la révolution algérienne n'était pas terminée : elle figurait en toutes lettres comme objectif dans le programme de Tripoli, adopté par le Conseil national de la révolution algérienne (CNRA, instance suprême du FLN) en juin 1962, ainsi que dans la charte d'Alger adoptée par le premier congrès du FLN en avril 1964. « Le 3 juillet 1962, l'Algérie indépendante ferme dans la joie la douloureuse "parenthèse" de la colonisation. Tout reste à faire : sortir de l'état colonial, de cette économie extravertie conçue uniquement par rapport à la métropole et en fonction du million d'Européens qui y vivent, bâtir un État, ou, pour reprendre l'heureuse expression de Benjamin Stora, "inventer" une Algérie qui, tant géographiquement que culturellement, ne semble s'imposer que dans les esprits. »14

Malheureusement, une connaissance détaillée de l'ensemble des intérêts économiques français en Algérie manque encore de substance, et il faudrait collecter des données nouvelles à partir des archives encore disponibles, mais la réorganisation du capitalisme a bouleversé les héritages archivistiques, sauf exception (comme à propos de Total et Berliet ou des banques) ; et il faudrait déployer des analyses à propos de l'organisation du nouvel État algérien, de l'évolution de la structure de l'économie et de l'emploi, ou de l'évolution des revenus et de leur répartition au lendemain du repli français – même si l'Office national de la statistique d'Algérie a publié en 2012 une rétrospective statistique ¹⁵ portant sur les années 1962-2011.

2. La dislocation d'une économie centrée sur le colonat et les expatriés

Un énorme pan de l'économie algérienne était articulé autour de la consommation des Français résidant en Algérie : en 1959, les Pieds-noirs étaient 1 025 000, soit

¹² Hubert Bonin, Catherine Hodeir & Jean-François Klein (dir.), *L'esprit économique impérial (1830-1970)*. *Groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France & dans l'empire*, Paris, Publications de la SFHOM, 2008.

¹³ Samir Saul, *Intérêts économiques français et décolonisation de l'Afrique du Nord (1945-1962)*, Genève, Droz, « Publications d'histoire économique et sociale internationale, n° 35 », 2016. Voir aussi le gros compte rendu par Dominique Barjot, compte rendu : « *Intérêts économiques français et décolonisation de l'Afrique du Nord (1945-1962)*, Samir Saul », *Revue française d'histoire économique*, 2019, volume 11-12, n° 1-2, p. 326-335.

¹⁴ Julien Rocherieux, « L'évolution de l'Algérie depuis l'indépendance », *Sud/Nord*, 2001/1, nº 14, p. 27-50 – même si l'article peut paraître manquer de sources explicites.

¹⁵ Voir [ONS : Office National des Statistiques]. [12-COMPTES ECONOMIQUES (ons.dz)] [12-COMPTES ECONOMIQUES (ons.dz)]. [9-COMMERCE EXTERIEUR (ons.dz)).

10,4 % de la population de la colonie. Or, à partir de mai 1962, entre 8 000 et 10 000 d'entre eux partent chaque jour pour la métropole, par exemple 350 000 en juin 1962, 120 000 en juillet 1962, 50 000 en octobre 1962. Quelque 200 000 restent encore sur place ; mais l'absence de reconnaissance juridique de droits en faveur de leur communauté et l'exacerbation d'un climat de défiance réciproque conduisent encore 100 000 d'entre eux à quitter l'Algérie en 1963-1964. Par ailleurs, la confiscation des biens qualifiés de « vacants » par le gouvernement algérien dès le 29 août 1962 et nationalisés (sans indemnité) en octobre 1963 empêche de fait tout retour possible des rapatriés en Algérie. La socialisation des exploitations agricoles et la réforme agraire complètent cette recomposition de l'économie rurale algérienne¹⁶.

Au total, entre 1962 et 1965, environ un million de Français se replient en France¹⁷. La Banque mondiale relève les effets immédiats de cette mutation : « Le départ massif de la plupart des Européens a donné lieu à une brusque contraction du secteur moderne. C'est ainsi que les investissements et la demande à la consommation ont accusé une chute brutale, tandis que la production industrielle, qui se trouvait d'autant plus entravée que l'industrie se voyait soudainement privée d'une forte proportion de ses cadres et techniciens, a baissé au moins de moitié. L'administration fut au début paralysée et le grave chômage qui sévissait dans les villes menaçait la stabilité sociale et politique »¹⁸, et ce d'autant plus que « le dualisme de l'économie algérienne d'avant 1962 est illustré par les estimations approximatives du revenu national par habitant en 1959 : l'équivalent de 880 dollars pour la population européenne et de 135 dollars pour les Algériens »¹⁹.

A. La dislocation d'un système de consommation et d'importations

Au-delà de ces faits bien connus, l'on peut réfléchir au processus de dislocation des pans de l'économie articulés autour de la consommation d'un million de personnes, dont la majorité disposait d'un niveau de vie supérieur à celui de la moyenne des autochtones et d'un mode de vie « européanisé ». C'est tout un réseau de centrales d'achat, surtout en métropole, de sociétés de transport ou de négoce, d'entrepôts, de commerces qui se retrouve vidé de sa substance en plus d'une année. Les débouchés de nombre d'entreprises métropolitaines sont sapés pour tout ce qui touche aux biens de consommation ou aux biens d'équipement du foyer, aux produits utilisés sur les chantiers de logements, etc.

Le textile et l'habillement perdent soudain un chiffre d'affaires substantiel ; mais le « déclin » n'est que progressif, comme l'indique le cas du port de Dunkerque, relais des industries du Nord-Pas-de-Calais vers l'outre-mer. Les patrons du Nord sont ainsi arc-boutés sur leur logique exportatrice. « Dès les premiers mois de la guerre d'Algérie, le Syndicat patronal des industries cotonnières, représentant entre autres de nombreuses entreprises du Nord-Pas-de-Calais, déclare avoir sa 'pensée tout entière fixée sur la lutte qui se déroule en Algérie et dont dépend, pour notre industrie, la conservation non seulement de cette partie intégrante du marché

19 Ibidem.

 $^{^{16}}$ Cf. Karen Pfeifer, « Agrarian reform and the development of capitalist agriculture in Algeria », *The Journal of Economic History*, 1983, volume 43, no 1, p. 289-291 (présentation d'une thèse).

¹⁷ Jeannine Verdès-Leroux, « Exode de 1962 et ses suites », in Jeannine Verdès-Leroux (dir.), *L'Algérie et la France*, Paris, Robert Laffont, 2009, p. 359-363.

¹⁸ Rapport du département Afrique de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, AF 18a, 21 avril 1964.

national, mais sans doute, et à plus ou moins brève échéance, de tous nos débouchés d'outre-mer', avant de poursuivre, en juin 1960 : 'Quand l'enjeu est encore de 15 % d'une production, on doit s'acharner à lutter.' »²⁰ Or, « au début de l'année 1962, le trafic avec l'Algérie est indispensable au port de Dunkerque. Cela représente pour le mois de janvier un quart des marchandises entrantes et presque autant des marchandises sortantes »²¹.

Juste après l'indépendance, le retour à la normale semble envisageable : « À la lecture des procès-verbaux des Chambres de commerce et d'industrie, il apparaît clairement que les flux commerciaux perdurent au-delà de l'indépendance, même si le trafic est orienté à la baisse. Pour Dunkerque, les marchandises générales échangées avec l'Algérie représentent 720 000 tonnes en 1961, 460 000 tonnes en 1962. Le tonnage entré en provenance d'AFN est, en décembre 1962, 63 % de ce qu'il était un an auparavant. Les marchandises sorties du port de Dunkerque vers l'AFN ne représentent plus que 74 % du tonnage de l'année précédente. Mais l'Afrique du Nord représente encore 18 % des entrées au port de Dunkerque pour le mois de janvier 1963 et 24 % des sorties. L'Afrique du Nord est la première destination des marchandises sortant du port de Dunkerque, devant même l'Europe du Nord. Malgré l'émancipation de ses colonies, la France continue à commercer avec elles. L'Afrique occidentale francophone est la troisième destination, avec 13 % des marchandises sortantes. »²² Ce n'est donc que peu à peu, au fil des années, que la place essentielle de l'Algérie est destinée à se réduire.

L'indépendance et le départ des Pieds-noirs ont causé un « manque à gagner » pour les entreprises françaises exportatrices, qui n'ont pu les intégrer outre-mer dans la révolution automobile, la grande distribution ou celle de l'électro-ménager. Peut-être que, à terme, des usines spécialisées se seraient installées en Algérie pour répondre à une demande croissante en biens de consommation. Mais il aurait fallu une révolution conceptuelle des modèles économiques et du modèle de croissance dans la colonie. Le cas de l'huilerie du groupe Georges Lesieur & ses fils indique la fragilité d'un marché de consommation algérien privé des débouchés des Pieds-noirs. Une décision de 1941 avait abouti à la création de trois huileries au Sénégal, au Maroc et en Algérie; celle-ci devait assurer le raffinage des huiles brutes issue de la trituration de graines dans l'usine de Dakar²³. Ouverte en 1948, avec une capacité de 24 000 tonnes d'huile par an, et dotée également d'une savonnerie. Lesieur Afrique-Alger venait en renfort de l'usine métropolitaine, mais dédiait la moitié de sa production au marché local où la société s'était assurée, dès sa création, une position de leader. Mais les ventes s'effritent après le départ des Pieds-noirs et il faut du temps pour remonter la pente. La perte de cette unité, lors de sa nationalisation en 1968, ne constitue qu'un modeste manque à gagner pour le groupe Lesieur.

Le cas de l'automobile est révélateur de cette rupture imposée par l'indépendance. En effet, Renault a développé dans les années 1930 un petit réseau de distribution de ses voitures qui sont achetées essentiellement par les colons. Or, après-guerre, la

²⁰ Marc Coppin, « Des liens économiques qui se distendent », in M. Coppin, *La Côte d'Opale en guerre d'Algérie 1954-1962*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, « Histoire & civilisations », 2012, p. 295-313.

²¹ Ibidem.

²² Ibidem.

²³ Tristan Gaston-Breton, *Lesieur. Une marque dans l'histoire, 1908-1998*, Paris, Perrin, 1998, p. 194, 199, 259.

direction a parié sur l'extension de ce débouché captif, et le Plan de Constantine l'a incitée à saisir l'occasion des prêts à bon marché, à 3,5 % après bonifications de la Caisse d'équipement de l'Algérie. Cela explique le projet CARAL (Construction des automobiles Renault en Algérie)²⁴, d'un montant de treize millions de francs : il s'agissait d'importer des éléments et des pièces détachées de véhicules et de les assembler sur place dans une usine établie à Maison carrée, près d'Alger – devenue El Harrach en 1962.

Le chantier a été lancé en novembre 1959 et la première *Dauphine* est sortie le 6 février 1961. Au tournant de 1961-62, les tensions justifient la fermeture de l'établissement en avançant les congés estivaux au 20 mai 1962. Puis Renault entreprend de négocier avec le nouveau gouvernement et avec la SONACOME (Société nationale de constructions mécaniques) à propos du sort de ce qui est devenu la filiale Renault-Algérie. Un accord est conclu : exonération de droits d'importation et monopole commercial. La production est relancée, augmente de douze à dix-sept véhicules par jour – 2092 en 1962, 3 821 en 1963, 4 523 en 1964, 6 475 en 1965 – et se diversifie, avec des *R4* et des *R8*. L'indépendance semble donc n'avoir pas eu d'effets négatifs à court terme²⁵.

B. Rebâtir une économie de marché résiliente

Un enjeu est de pourvoir à la résilience de l'économie de marché. D'un côté, l'installation en France des Pieds-noirs²⁶ ouvre des débouchés dans le pays même, d'autant plus qu'ils ont bénéficié de la loi Boulin de décembre 1961 sur l'indemnisation des rapatriés²⁷ et surtout de leur insertion sur le marché de l'emploi, ce qui a permis leur intégration au mouvement de la société de consommation. D'un autre côté, en Algérie même, il faudrait concevoir et reconstituer comment les Algériens se sont substitués aux rapatriés pour gérer l'économie courante de base, dans le commerce de détail, l'artisanat ou l'hôtellerie, par exemple, et ce sans sombrer dans un néocolonialisme hautain. Or « seule une partie de la population musulmane d'Algérie trouvait des emplois permanents dans le secteur moderne, la grande masse des Algériens musulmans continuant à vivre d'activités agricoles et commerciales traditionnelles »²⁸.

« L'économie est totalement déséquilibrée : le secteur industriel ne représente que 27 % de la production globale, la majorité de la population se consacre soit à un artisanat local déjà déclinant, soit à l'agriculture traditionnelle, incapable d'assurer la subsistance des populations locales. Dans les centres urbains, le chômage sévit. »²⁹ Cela dit, la capacité de résilience est potentiellement forte : la croissance démographique est alors si forte que la demande de biens de consommation et de

²⁶ Jean-Jacques Jordi, 1962: L'arrivée des Pieds-noirs, Paris, Autrement, 2002. J.-J. Jordi, De l'exode à l'exil: rapatriés et Pieds-noirs en France, Paris, L'Harmattan, 1993.

-

²⁴ Jean-Louis Loubet, « Renault en Algérie. Automobile, pétrole et politique dans les Vingt Glorieuses », *Histoire, économie & société*, 2016/3, 35^e année, p. 114-124. J.-L. Loubet, Renault, histoire d'une entreprise, Boulogne, ETAI, 2000.

²⁵ Voir infra, pour l'évolution ultérieure.

²⁷ Guy Pervillé, « Robert Boulin, secrétaire d'Etat aux rapatriés (24 août 1961-11 septembre 1962) », in Hubert Bonin, Bernard Lachaise et Christophe-Luc Robin (dir.), *Robert Boulin, itinéraires d'un gaulliste (Libourne, Paris)*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2011, p. 129-142.

²⁸ Rapport du département Afrique de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, AF 18a, 21 avril 1964.

²⁹ Julien Rocherieux, « L'évolution de l'Algérie », article cité.

biens immobiliers ne peut qu'exploser ; et il doit suffire de quelques trimestres pour les réseaux de distribution commerciale et d'artisanat s'adaptent à la configuration des modes de consommation algériens dans les ex-quartiers européens.

Après un repli inévitable, il faut prendre en charge les activités disponibles, cette fois au service des populations locales, donc en les adaptant aux modes de vie et de consommation ; plusieurs semestres sont indispensables. Dans l'immédiat, « grâce aux produits alimentaires de base fournis par l'aide extérieure, une disette généralisée a pu être évitée. La plupart des services publics essentiels ont continué à fonctionner. De nombreux projets d'équipement public ont été remis en route et un modeste début a été fait en ce qui concerne l'établissement d'un programme d'équipement destiné à faire face à la situation actuelle. Le pays a bénéficié de l'aide financière et technique étrangère (notamment de la France). Étant donné les graves limitations imposées par la pénurie de personnel compétent, un bon départ a été pris dans l'élaboration d'un nouveau cadre institutionnel aux fins du développement économique »30.

Il a fallu reconstituer des flux d'importation, en provenance de la France ou d'ailleurs, ce qui est difficilement mesurable pour les années 1962-1965. Tout un réseau de petites et moyennes entreprises a dû être bâti. Mais la croissance démographique, certainement une meilleure répartition des revenus, une relative redistribution des recettes des hydrocarbures par le biais de l'embauche des fonctionnaires nécessaires au remplacement des rapatriés et surtout l'envoi d'argent par les émigrés ayant trouvé un emploi dans l'ancienne métropole elle-même – au nombre de 450 000 au printemps 1965 – ont pu favoriser l'extension de leurs débouchés.

C. L'enjeu du vignoble

L'agriculture pourrait être ébranlée : « Jusqu'à présent, la production agricole s'est assez bien maintenue. Les agriculteurs européens sont demeurés dans le pays beaucoup plus longtemps que leurs compatriotes engagés dans d'autres activités, mais, à la suite des mesures de nationalisation des terres prises à l'automne 1963, on s'attend à ce que de nombreux agriculteurs européens quittent le pays. »³¹ Une question clé tourne autour du destin de la viticulture puisque 32 000 vignerons gèrent des exploitations viticoles à la date de 1959, dont 26 000 dans l'Oranais³² et animent ce qui est alors la quatrième production mondiale de vin. Dans les années 1950, la vigne s'est stabilisée à 380 000 hectares pour une production de 16 000 000 hectolitres ; et les vins représentent chaque année entre 43 et 67 % de la valeur totale des exportations algériennes vers la métropole³³. Cette économie vinicole est bouleversée par l'indépendance. Tout d'abord, au nom de la logique juridique des

 32 Cf. Hildebert Isnard, « Vignes et colonisation en Algérie (1880-1947) », Annales : Économies, Sociétés, Civilisations, 1947, volume 2, n° 3, p. 288-300 ; « Vignes et colonisation en Algérie », Annales de géographie, 1949, volume 58, n° 311, p. 212-219 ; La vigne en Algérie, étude géographique, Paris, Ophrys, 1954 ; « La viticulture algérienne, colonisation et décolonisation », Méditerranée, 1975, volume 23, n° 23, p. 3-10.

³⁰ Rapport du département Afrique de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, AF 18a, 21 avril 1964.

³¹ Ihidem

³³ Michel Launay, *Paysans algériens*, *la terre*, *la vigne et les hommes*, Paris, Seuil, 1963. Paul Birebent, *Hommes*, *vignes et vins de l'Algérie française*, 1830-1962, Nice, Éditions Gandini, 2007.

« biens vacants », la mise sous séquestre des terres abandonnées par les Pieds-noirs débouche sur leur nationalisation *de facto*³⁴ par le décret du 9 mars 1963.

Le blocage des importations de vins algériens en France et l'absence d'un marché intérieur – à cause du départ des Pieds-noirs – incitent d'abord le gouvernement algérien à tenter de se tourner vers les pays de l'Est. Or c'est Interagra, une société de négoce française, celle d'un patron pro-communiste, Jean-Baptiste Doumeng, surnommé le « milliardaire rouge »35, qui se voit chargée de cette mission.

Les ventes en France reprennent vaille que vaille, malgré la concurrence croissante des « petits vins » du Languedoc et aussi de l'Espagne pour les « assemblages » ou pour les marques de bas de gamme : à la fin des années 1960, elles constituent la deuxième source de revenus en devises pour le Trésor public. La tension du début des années 1970 causée par la crise des relations pétrolières convainc l'Algérie qu'il faut tourner la page, d'autant plus que le capital de savoir-faire des gérants des coopératives n'équivaut pas celui des Pieds-noirs, et l'on décide l'arrachage de milliers d'hectares de vignobles, tout en préservant le vignoble orienté vers le moyenhaut de gamme³⁶. C'est toute une histoire viticole qui disparaît.

Le départ des Pieds-noirs aura donc sapé plusieurs « systèmes productifs locaux », des sous-ensembles amont-aval reliant plusieurs activités articulées autour d'un métier fédérateur. Sont touchés l'économie viti-vinicole, les petites et moyennes entreprises du commerce, de l'artisanat et des services vivant de la consommation de la communauté d'origine européenne, le monde de la santé et celui de l'éducation bénéficiant à cette dernière. Tout à coup, également, les débouchés offerts par l'armée elle-même (biens de consommation, alcools, prostitution, etc.) s'écroulent avec le rapatriement des soldats (environ 400 000). Un système économique transméditerranéen s'effiloche : les compagnies de navigation maritime et les activités portuaires sur les deux rives réduisent la voilure une fois le transport des rapatriés effectué.

3. Des banques privées de leur marché?

En même temps, le marché bancaire se contracte lui aussi ; deux enjeux concernent la présence des banques françaises en Algérie : l'indépendance monétaire et l'économie du crédit.

A. L'indépendance monétaire

Au sommet, le sort de la Banque de l'Algérie, créée en 1851, devenue Banque de l'Algérie et de la Tunisie en 1948 et redevenue Banque de l'Algérie en 1958, ne peut qu'être remis en question puisqu'il s'agit de la souveraineté monétaire du nouveau pays. Or, sur ce sujet sensible, la transition s'effectue avec doigté afin d'éviter tout choc sur les équilibres de base de l'économie. Aucun traumatisme n'intervient puisqu'un accord assure la transmission de l'institution à l'État algérien. Le 13

³⁴ Cf. Claude Garreau de Loubress, « Structures et réalités juridiques des nationalisations algériennes », *Revue internationale de droit comparé*, janvier-mars 1965, volume 17, n° 1, p. 73-89. ³⁵ Jacques Lamalle, *Le milliardaire rouge : Jean-Baptiste Doumeng*, Paris, J. C. Lattès, 1980. ³⁶ Mohamed Boudjellal Aouf, directeur général de l'Institut de la vigne et du vin d'Alger, « La conversion-reconstitution du vignoble algérien », *Options Méditerranéennes*, avril 1972, n° 12 [ciheam.org].

décembre 1962 est signée une convention de transfert du privilège d'émission de la Banque de l'Algérie ; elle comporte deux convenances financières signées entre Ahmed Francis (ministre algérien des Finances) et Jeanneney. Une franco-algérienne, concernant les relations entre le Trésor algérien et le Trésor français, l'autre concernant le transfert à la banque centrale d'Algérie du privilège d'émission de la Banque d'Algérie avec l'assistance technique de la Banque de France, au 31 décembre 1962 ; cette convention a pour objet l'organisation et le fonctionnement des services du Trésor algérien.

Les décrets du 27 mars 1963 et du 17 août 1963 assurent la transmission de l'activité, puis le décret du 10 décembre 1963 prononce la dissolution de l'institution française au 31 décembre. L'ultime gouverneur, Gilles Warnier de Wailly, ne l'aura dirigée que du 12 janvier 1962 à décembre 1963. Encore faut-il régler le sort des salariés, dont la majorité est française : 851 agents intègrent la Banque de France et 1 420 doivent perdre leur emploi et sont inscrits à une caisse de retraite. On doit supposer que les nouvelles Autorités recrutent par elles-mêmes leurs successeurs algériens au sein de la jeune Banque d'Algérie (en arabe : بنك الجزائر), née officiellement le 13 décembre 1962.

Un symbole de la conquête de l'indépendance monétaire est le fait que l'Algérie devient le deuxième pays nord-africain à battre sa propre monnaie, après la création de la Banque centrale de Tunisie le 3 novembre 1958 et l'émission du dinar tunisien – après le Liberia, l'Éthiopie et l'Égypte, déjà pays indépendants en Afrique. D'ailleurs, le futur gouverneur va à Tunis demander concours à la BCT et à son gouverneur Hedi Nouira pour concevoir l'institut d'émission algérien³⁷.

« C'est dans ce contexte que fut créée en 1963 la Banque centrale dont la principale mission, en plus de celles de l'achat et vente ainsi que de réguler les réserves de changes, était de préparer la confection des billets de banque, une opération qui concrétisera l'esprit du dinar algérien une année plus tard. "Cette mission était prise en main par une poignée d'hommes entourant Seghir Mostefaï [Mustaphay], le premier gouverneur de la Banque centrale de l'Algérie indépendante" [...]. C'était en fait une mission contre la montre [...]. Confectionner des billets de banque n'est pas aussi simple que cela puisse paraître. La fabrication du papier nécessite quatre à cinq mois. Il faut du temps et nous n'en disposions pas beaucoup. Quant à l'imprimerie, le hasard fait bien les choses car elle se trouvait à Alger, là où elle existe actuellement au Ruisseau. Cet endroit a été choisi par l'Administration française pour des raisons de sécurité. Si, deux ans durant, de 1962 à 1964, l'Algérie indépendante a vécu dans la Zone franc, pour des raisons aussi bien politiques qu'économiques, à partir d'avril 1964, l'État algérien promulgue la loi qui donne naissance au dinar algérien. »³⁸

³⁷ Cf. Mohamed Lazhar Gharbi, *La Banque centrale de Tunisie. Mémoire d'une maison d'État*, Tunis, Association des anciens de la Banque centrale de Tunisie, 2021 (avec la collaboration d'anciens directeurs généraux de la BCT). M. L. Gharbi, *Une transition postcoloniale à la tunisienne*, Tunis, Centre de publication universitaire (de Tunis), « Sciences humaines, sociales et religieuses », 2021. M. L. Gharbi, *Le capital modernité. Dynamiques d'acteurs socio-économiques au Maghreb (XIX^e-XX^e siècles)*, Tunis, Presses universitaires de la Manouba, 2016.

³⁸ Ali Farès, *La Liberté d'Alger*, 31 mars 2013. Compte rendu de la conférence d'Abderrahmane Ammour, colloque du Forum de la mémoire du quotidien *El Moudjahid* et de l'association Machaâl Echahid [L'Algérie premier pays arabe et africain à frapper sa monnaie: Toute l'actualité sur liberte-algerie.com].

Néanmoins, l'esprit des accords d'Évian visant à une stratégie de coopération au service du développement reste actif en 1962-1963. Des flux de financement depuis l'ex-Métropole sont maintenus, tandis que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement commence à prendre en considération un programme de coopération internationalisé³⁹ avec un pays riche d'une dizaine de millions d'habitants.

B. Une transition douce des activités bancaires

La perception des banques comme des outils de l'impérialisme économique français⁴⁰ perdure probablement à l'indépendance. Outre les entités animées par des banques d'affaires, qui replient la voilure sans délai, c'est le sort des banques commerciales de dépôts et de réseau que l'indépendance met en jeu, notamment la Compagnie algérienne⁴¹ et le Crédit foncier d'Algérie & de Tunisie⁴². Il est inéluctable que leurs activités en Algérie glissent peu à peu sous le contrôle de la Puissance publique.

Ces banques ont-elles pour autant perdu de leur capacité d'action? En fait, le processus de décolonisation a incité la place parisienne à anticiper sur les indépendances elles-mêmes quand les courants nationalistes paraissaient plutôt tiers-mondistes, voire socialistes. En précurseure, la Banque de l'Indochine avait établi des bases solides en métropole dès les années 1930 et s'était affirmée en grande banque d'affaires à Paris. Dans les années 1950, la Compagnie algérienne est devenue de plus en plus une compagnie financière, avec un aspect de holding contrôlant sa filiale bancaire, mais aussi des sociétés de portefeuille, en particulier en Algérie (mines, immobilier, hydrocarbures). La Compagnie algérienne et le CFAT ont édifié chacun une entité en métropole ; la Compagnie algérienne de crédit & de banque, dès 1949, pour la première, et un deuxième CFAT pour le second – qui devient en 1967 la Société centrale de banque –, d'abord destinée à gérer une partie du patrimoine des expatriés, puis diversifiée vers la banque commerciale en général.

La perte du réseau algérien ne les ébranle donc pas vraiment ; là aussi, il s'agit plutôt d'un « manque à gagner » en abandonnant les perspectives d'un élargissement de la clientèle autochtone. De toute façon, le départ des Pieds-noirs et la socialisation d'une large partie des entreprises ont asséché leur base commerciale. Comme pour beaucoup de sociétés, on se réoriente vers la métropole – même si, à terme, leur avenir capitalistique est fragilisé face à l'intense concurrence bancaire et financière.

³⁹ Rapport du département Afrique de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, AF 18a, 21 avril 1964.

⁴⁰ Hubert Bonin, « Les banques et l'Algérie coloniale : mise en valeur impériale ou exploitation impérialiste ? », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, juin 2009, tome 97, n° 362-363, p. 213-226. H. Bonin, « L'outre-mer, marché pour la banque commerciale (1876-1985) ? », in Jacques Marseille (dir.), *La France & l'outre-mer* (actes du colloque de novembre 1996 ; *Les relations économiques & financières entre la France & la France d'outre-mer*), Paris, Comité pour l'histoire économique & financière de la France, 1998, p. 437-483.

⁴¹ Hubert Bonin, « Une histoire bancaire transméditerranéenne : la Compagnie algérienne, d'un ultime apogée au repli (1945-1970) », in Daniel Lefeuvre (et alii, dir.), La Guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises (En l'honneur de Charles-Robert Ageron), Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2000 et 2005, p. 151-176.

⁴² Hubert Bonin, « Une banque française maître d'œuvre d'un outre-mer levantin : le Crédit foncier d'Algérie & de Tunisie, du Maghreb à la Méditerranée orientale (1919-1970) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, premier semestre 2004, tome 91, n° 342-343, p. 239-272.

Comment résister toutefois au flot de rapatriements qui entraîne la population d'origine européenne vers la métropole ? Même si les cadres restent à leur poste outre-mer au sein d'une Algérie indépendante⁴³, l'essentiel du fonds de commerce est remis en cause, puisque les propriétaires ruraux, les patrons citadins, les épargnants, traversent presque tous la Méditerranée. La rupture avec l'Algérie est rapide, un peu douloureuse mais pacifique. Le CFAT traverse une période de déflation de son activité : effondrement des dépôts de la clientèle, des crédits aux exploitations agricoles, fermeture de 58 guichets sur 130 en 1962-63, leur nombre chutant à 60 en 1965. En 1966, il porte 170 millions de francs de créances sur ses clients rapatriés ou divers clients algériens⁴⁴.

De son côté, le groupe de la Compagnie algérienne, qui a transféré ses actifs algériens au sein de la Compagnie algérienne de crédit & de banque dès 1955-1959, se retrouve avec un réseau quasiment opérationnel mais surdimensionné, et, même si elle ne le souhaite pas, elle doit organiser le repli de son propre personnel vers la métropole – avant même toute algérianisation. Le réseau algérien devient déficitaire ; les risques s'accentuent car la clientèle subsistante paraît (dans un premier temps) moins fiable ou solvable, et nombre de créances sont d'ailleurs en suspens. « L'expansion réalisée antérieurement en France a permis de compenser l'absence pour l'exercice 1962 des profits d'Algérie qui tenaient jusqu'alors une place importante dans le bénéfice de la Compagnie »45 « En Algérie, l'exploitation de la CACB a été gênée par la conjoncture. Le départ massif des Européens qui constituent les animateurs et les cadres de l'économie, l'exode des capitaux, ont entraîné une baisse inévitable de l'activité de ses agences. Des difficultés administratives nombreuses, et notamment de personnel, ont surgi. Enfin, le recouvrement de certaines créances s'est avéré difficile, en particulier sur les propriétaires de biens déclarés vacants et sur les entreprises placées sous comité de gestion ou nationalisées. »46

Cela justifie une forte contraction du réseau, un repli sur les villes importantes : de 125 guichets en 1962, il recule à 45 en 1964. En septembre 1962, la direction met sur pied un plan de transfert du personnel en métropole à partir du 1er juillet 1963 ; les salariés français restant en Algérie sont rattachés statutairement aux effectifs français, mais sont détachés en Algérie ; un programme de formation et de promotion accélérées de salariés algériens est engagé à l'automne 1962. Un changement de nom officialise le glissement progressif de l'Afrique du Nord vers la métropole et surtout le fait que le pôle de propriété et de pouvoir se trouve bien en France : la CACB laisse place à la Compagnie française de crédit & de banque (CFCB) en novembre 1964 (à la date du 1er janvier 1965). Malgré une transition souple, la secousse aura été violente : le réseau algérien est promis à une nationalisation proche, réalisée en 1966 ; et le réseau français semble encore frêle et lacunaire. Un rapprochement avec une autre banque de dépôts paraît nécessaire afin de consolider les assises géographiques et commerciales de la CFCB. De même, le groupe financier Worms & Cie et la Banque industrielle de l'Afrique du Nord réunissent au sein de la nouvelle Banque industrielle

⁴³ « Un noyau de fidèles continue, en dépit des terribles difficultés rencontrées, à maintenir en activité nos centres d'Algérie », procès-verbal du comité central d'établissement de la Compagnie algérienne, 28 novembre 1962.

⁴⁴ Hubert Bonin, *Un outre-mer bancaire méditerranéen. Histoire du Crédit foncier d'Algérie & de Tunisie (1880-1997)*, Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2004 ; réédition en 2010, p. 270-271.

⁴⁵ Procès-verbal du comité central d'établissement de la Compagnie algérienne, 19 mai 1963.

⁴⁶ Rapport annuel de la Banque de l'union parisienne pour l'année 1963.

de l'Algérie et de la Méditerranée⁴⁷ leur petit réseau (Alger, Oran et Bône) orienté vers la banque d'entreprise, et ce, dès décembre 1962, en signe d'un désir de repli provoqué par les perspectives de perte des règles du jeu par les financiers français.

L'algérianisation s'effectue au bout de quelques années. En 1964, la Caisse nationale de l'épargne et de prévoyance est créée pour gérer le système de collecte de l'épargne populaire dans le but de la redistribuer sous forme de crédit pour le financement de logements. La nationalisation de l'appareil bancaire entre 1966 et 1968 doit doter l'État d'un instrument de développement permettant d'orienter l'économie vers le pôle socialiste-étatiste émergeant alors que les banques étrangères sont plutôt habituées à financer une économie libérale. Ainsi sont instituées trois banques publiques commerciales, la Banque nationale d'Algérie, le Crédit populaire algérien et la Banque extérieure d'Algérie. « Ce qui importait le plus pour les pouvoirs publics à cette époque était de parvenir à court terme à la nationalisation des structures de financement de l'économie nationale en vue de concevoir un système bancaire authentique algérien qui servirait au développement du pays. C'est ensuite en 1970, via l'instauration d'une loi de finance et la mise en application du premier plan quadriennal 1970-1973 avec le sacrement du choix définitif de la planification centralisée comme système d'organisation de l'économie nationale et ainsi, la mise en place de la planification de la distribution de crédit comme un instrument de mobilisation et d'affectation des ressources disponibles vers le financement des investissements productifs du secteur public. »48

La filiale CFAT montée en juin 1962 – rétroactivement au 1^{er} janvier – est cédée à la Banque nationale d'Algérie, crée le 13 juin 1966 afin de doter le pays d'une banque commerciale en propre : des conventions sont conclues avec l'État en octobre 1966 et une cérémonie, présidée par Houari Boumédiène lui-même, consacre ce transfert. Mais l'évolution est souple : la BNA accueille une soixantaine de conseillers techniques, soit des hauts cadres, soit des directeurs d'agence. Ceux-ci œuvrent comme codirecteurs aux côtés de collègues autochtones, jusqu'à leur retraite ou jusqu'à leur rapatriement en France en août-septembre 1968. Et la Société centrale de banque devient le correspondant de la BNA, puis, avec la Banque nationale de Paris, sa co-correspondante une fois que celle-ci a absorbé les actifs algériens de BNCI-Afrique⁴⁹. Ce processus débouche sur la fusion du CFAT (métropolitain) avec la BUP, votée par son assemblée générale les 24 mai 1960 et le 7 octobre 1960, avant une dissolution officiellement le 18 novembre 1960. La Compagnie algérienne s'intègre au groupe de la Banque de l'union parisienne au 1^{er} janvier 1967 et disparaît après presque un siècle d'existence de facto – 83 ans depuis sa propre création en 1877, quand elle avait succédé à la Société générale algérienne.

Une date clé est celle de janvier 1968, quand l'enseigne du Crédit lyonnais disparaît de l'Algérie : « Le fait dominant de notre exploitation en Afrique du Nord a été le transfert de notre réseau d'agences d'Algérie à la Banque extérieure d'Algérie. Notre établissement ne participe pas au capital de cette banque, mais lui apporte son assistance technique »50. L'emprise des banques françaises sur l'ancienne colonie est

_

^{47 «} Banque industrielle de l'Algérie et de la Méditerranée B.I.A.M. », *Le Monde*, 5 janvier 1963. 48 Amira Aboura & Mohamed Chahidi, « Le système bancaire algérien : Évolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation », *Economics & Management Journal*, مجلة الاقتصاد , volume 1, n° 2, p. 1-18 [81886 (cerist.dz)].

⁴⁹ Hubert Bonin, *Un outre-mer bancaire, op. cit.*, p. 271-272. ⁵⁰ 1967.

ainsi desserrée : « La prise en charge de la BNCI (A) [Algérie] par la Banque nationale d'Algérie constitue une nouvelle étape vers l'étatisation du système bancaire en Algérie, commencée à la fin de l'année 1966. Trois banques françaises et une banque algéro-égyptienne ont déjà cédé leurs activités aux institutions bancaires de l'Algérie. Il s'agit du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, de la Banque populaire pour le commerce et l'artisanat, du Crédit lyonnais et de la Banque Algérie Misr. En outre, l'activité des banques étrangères encore établies dans le pays avait été considérablement réduite en octobre dernier. »⁵¹

Pour ce qui concerne le Crédit lyonnais, la transition est effectuée *volens nolens* dans la sérénité : « La Banque extérieure d'Algérie, avec un capital de 20 millions de dinars, a pour objet, aux termes de l'ordonnance portant sa création, de faciliter et de développer les rapports économiques de l'Algérie avec les autres pays dans le cadre de la planification nationale. Elle devait être inaugurée vendredi par le président Boumediene. "Nous sommes satisfaits d'avoir débouché sur une solution pleine de promesses, a déclaré jeudi soir un dirigeant du Crédit lyonnais d'Alger. Cette décision s'insère dans la politique de transfert que nous avons jusqu'à présent pratiquée dans la plupart des États africains. Toutefois, si nous participons habituellement aux nouvelles institutions financières, ici nous assurerons simplement une aide technique." C'est en 1878 que le Crédit lyonnais établissait sa première agence à Alger. Il en possède maintenant neuf, dont trois dans la capitale et six dans le reste du pays. »52

Notons que, si la place financière et bancaire de Paris ne peut que réduire la voilure dans l'approvisionnement en argent de l'économie algérienne, un relais semble pouvoir être pris temporairement par celle de Moscou⁵³. En effet, une coopération s'enclenche dès le lendemain de l'indépendance : « L'URSS accorda à l'Algérie deux prêts à long terme (quinze ans) et à faible taux d'intérêt (2,5 %), l'un de 90 millions de roubles en décembre 1963, l'autre de 115 millions de roubles en 1964. En 1963, le jeune État a bénéficié de la moitié de l'aide globale soviétique au « tiers monde ». Cette aide devait permettre de financer la construction et l'équipement d'une aciérie capable de produire en aval de la division fonte du complexe sidérurgique d'Annaba, installée par la France, 400 000 tonnes d'acier par an. C'est ainsi que l'Union soviétique prit le relais de la France pour réaliser une partie d'une unité industrielle prévue par le plan de Constantine... »⁵⁴

C. La Caisse des dépôts écartée du financement du développement

Pour clore l'analyse de l'évolution bancaire, il ne faut pas oublier que l'établissement public qu'est la Caisse des dépôts a été elle aussi mobilisée en Algérie⁵⁵, et ce dans le

⁵¹ « Après trois autres banques françaises La B.N.C.I. cesse son activité en Algérie », *Le Monde*, 15 janvier 1968.

⁵² Le Crédit lyonnais transfère ses activités en Algérie à un organisme étatique », *Le Monde*, 6 octobre 1967.

⁵³ Cf. Éric Lechevallier, « La coopération, un terrain de concurrence est-ouest en Algérie », Outre-Mers. Revue d'histoire, 1^{er} semestre 2020, n° 406-407, p. 131-150 (avec en annexe le rapport de Stéphane Hessel sur l'aide soviétique à l'Algérie en 1968).

⁵⁴ Gérard Viratelle, « La coopération entre Alger et Moscou se renforce surtout dans le domaine des échanges économiques », *Le Monde diplomatique*, décembre 1968, p. 8.

⁵⁵ Raphaëlle Branche & Muriam Haleh Davis, « Une guerre à la misère ? Les ambitions modernisatrices de la Caisse des dépôts en Algérie », 20 & 21. Revue d'histoire, 2022, volume 153, n° 1, p. 65-78.

cadre du plan de développement conçu (et rêvé) dans les années 1950. Sa filiale SCET-Société centrale d'équipement du territoire, créée en 1955, s'engage ainsi en juin 1960 dans le financement de la nouvelle Cité administrative à Rocher-noir – à 50 km d'Alger vers l'aéroport de Maison-blanche –, qui accueille la délégation française en septembre 1961, avant le GPRA le 3 juillet 1962. En parallèle, une Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie est apparue en mars 1959.

L'indépendance laisse place à la coopération : « Le rôle de la CEDA évolue après l'indépendance et la séparation des trésors français et algériens à la fin de l'année 1962, dans le cadre des accords bilatéraux. Une partie des activités de la CEDA est reprise en mai 1963 par un nouvel organisme algérien, la Caisse algérienne de développement. Pendant une période transitoire, la CEDA s'oriente vers l'assistance technique tout en continuant d'assurer l'exécution des engagements pris antérieurement à 1963 ; en 1968, elle est intégrée dans la Caisse centrale de coopération économique (CCCE). Elle continue de gérer les opérations restées en cours (sucrerie de Mostaganem, usine d'engrais d'Annaba, gazoduc d'Hassi-R'Mel à Skidda...). Le décret n°67-1256 du 31 décembre 1967 confie aussi à la Caisse centrale la gestion des crédits de coopération technique du ministère des Affaires étrangères en Algérie (instituts de technologie agricole, mécanique, institut de planification, écoles d'ingénieurs du pétrole...) et dans d'autres pays (Hôtel-Dieu de Beyrouth, lycée de Kaboul, Institut égyptien de recherches pétrolières...). »56 Quant à la Scet, elle se déploie désormais par le biais de Scet Coopération, par exemple en Côte d'Ivoire⁵⁷, avant de devenir en 1971 SCET International, sans plus de lien spécifique avec l'Algérie.

4. Vers la socialisation de l'économie algérienne

L'indépendance de 1962 permet la substitution de l'État algérien à l'État français lorsque celui-ci détenait des participations ou la totalité du capital dans des entreprises locales, surtout dans le secteur des services publics, souvent par le biais d'établissements publics industriels et commerciaux : Poste, transports ferroviaires, gestion des ports et des aéroports, transport aérien (Air Algérie dès septembre-octobre 1962), notamment. Un certain nombre de secteurs courants sont touchés par un décret de juin 1964 par une socialisation débouchant sur une économie « autogérée » par des sociétés ressemblant à des coopératives portées par leurs salariés mais dirigées en réalité par des membres de l'appareil économique d'État, qui entreprennent de se substituer aux cadres français repartis dans leur pays, avec empirisme. Le mot d'ordre est modestement d'assurer une transition post-indépendance pragmatique : les années suivant immédiatement 1962 doivent être traversées au jour le jour, sans encore de théorisation, comme c'est le cas dans les années 1970 quand se structure la stratégie industrialisatrice du gouvernement FLN.

A. Une remise en cause des intérêts miniers?

⁵⁶ Service des archives économiques et financières, La Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie. Voir le lien [La caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie | economie.gouv.fr]. ⁵⁷ Lucie Haguenauer-Caceres, « Construire à l'étranger : Le rôle de la SCET Coopération en Côte d'Ivoire de 1959 à 1976 », *Histoire Urbaine*, 2008, p. 145-169.

Comme toute l'Afrique du Nord, la « mise en valeur » coloniale visait les ressources minérales⁵⁸ puisque l'empire, dès les années 1840-1890, s'était vu investir de la mission de pourvoir à une partie des besoins de l'industrie métallurgique nationale. Étaient ainsi mobilisées Mokta-el-Hadid, exploitant un gisement près de Bône⁵⁹, la Société de l'Ouenza, sous l'égide d'une demi-douzaine d'entreprises sidérurgiques fédérées par Schneider, avec un gisement dans le Constantinois exploité depuis 1921, près de la frontière tunisienne, riche en minerai de fer non phosphoreux, utilisable pour la sidérurgie, et employant en période de haute activité environ 4 000 salariés. Ont été ouvertes aussi les mines de Kabylie, de Timezrit, près de Bougie⁶⁰, de Zaccar-Milianah et Rouïna, dans le Nord.

L'indépendance menace-t-elle les intérêts français ? Indéniablement, puisque les mines de charbon (Houillères du Sud oranais), nationalisées par l'État en janvier 1947, glissent sous contrôle de l'État algérien — mais leurs surcoûts rendent leurs prix bien supérieurs à ceux de l'Europe, désavantage compensé par la proximité d'approvisionnement d'Électricité & gaz d'Algérie et l'économie de devises à l'importation.

Les actifs capitalistiques des mines privées (ceux de l'Ouenza, Vieille-Montagne, Penarroya et Mokta) sont remis en cause par la nationalisation, dont une première étape intervient en 1966. « Nous n'avons jamais été prévenus, a précisé M. Génébrier [PDG de l'Ouenza]. Nous savons cependant que les choses se sont passées le plus calmement du monde. Un cordon de troupes a entouré les entreprises minières faisant l'objet de la décision du gouvernement algérien. Un représentant du gouvernement d'Alger est venu annoncer aux directeurs de ces établissements que les mines seraient nationalisées à partir de lundi. Aucune précision n'a été fournie sur la façon dont se déroulera la nationalisation. Nous attendons maintenant, afin d'avoir plus de détails, la publication du décret au *Journal officiel* algérien. »⁶¹ « Il est probable que, tout en protestant contre le principe de la nationalisation, le gouvernement français demandera que les entreprises intéressées soient indemnisées. »⁶²

La production subit un choc éphémère en 1966-1967, mais elle reprend vite tout comme les exportations, tandis que les importations de produits métallurgiques sont prises en main par l'État⁶³ afin d'inciter les sociétés industrielles locales à utiliser encore plus les minerais du pays. Le ministre de l'Industrie et de l'Énergie – en 1965-1977, après avoir été directeur général de la Sonatrach en 1964-1966 et avant de devenir ministre des Industries légères en 1977-1979 –, Belaïd Absesslam, fait

⁵⁸ Hubert Bonin, « Mines », in Jeannine Verdès-Leroux (dir.), *L'Algérie et la France*, Paris, Robert Laffont-Bouquins, 2009. Voir : « La richesse minière du Maghreb », in Samir Saul, *Intérêts économiques*, op. cit., p. 519-563.

⁵⁹ René Lespès, « Le port de Bône et les mines de l'Est Constantinois », *Annales de géographie*, 1923, tome 32, n° 180, p. 526-541.

⁶⁰ Azzedine Kinzi, « La mine de Timezrit. Histoire sociale des At Yemmel en Kabylie, 1902-1975 », in Fanny Colonna & Loïc Le Pape (dir.), *Traces, désirs de savoir et volonté d'être. L'après-colonie au Maghreb*, Aix-en-Provence, Actes Sud-Sindbad, « La bibliothèque arabe. Les littératures contemporaines », 2010, p. 157-178.

^{61 «} Les mines nationalisées en Algérie », Le Monde, 10 mai 1966.

⁶² « Paris étudie les répercussions de la nationalisation de onze mines par le colonel Boumediene », *Le Monde*, 10 mai 1966.

 $^{^{63}}$ « La dernière mesure de nationalisation semble répondre surtout à des motifs économiques », Le Monde,

naturellement du secteur minier un enjeu de l'affirmation de l'indépendance des processus de décision géoéconomiques.

Les mines sont intégrées dans la Société nationale de la recherche & de la géologie minières (SONAREM). Mais l'on peut considérer que, pour des gisements, exploités depuis des décennies, les dépenses de base effectuées pour leur développement ont été peu ou prou amorties. En fait, la France, en tant que puissance économique, n'est guère atteinte par la perte de contrôle de ces mines. Certes, par exemple, la production de l'Ouenza a doublé de 1,2 million de tonnes en 1946 à 2,8 millions en 1956; mais, en 1951, elle vendait les deux tiers de son minerai au Royaume-Uni et un cinquième à la RFA. L'industrie métropolitaine ne souffrirait guère de cette nationalisation car elle dispose de bilans financiers lui permettant une reconversion ou adaptation efficace; en revanche, les revenus courants des compagnies et surtout les apports en devises à la balance française seraient remis en cause.

B. Des investissements industriels remis en cause?

Les projets d'industrialisation de l'Algérie ont mûri dans les années 1930 et surtout sous le régime de Vichy⁶⁴, avant de prendre corps dans le cadre de divers programmes, couronnés par le plan de Constantine en 1960. Il aura fallu vaincre les réticences du patronat qui souhaitait conserver la conception de l'outre-mer comme un simple débouché aux usines métropolitaines, que ce soit dans l'industrie textile ou dans la sidérurgie⁶⁵. Mais, peu à peu, la notion, sinon de développement, mais d'exploitation des potentialités de marchés locaux a pris corps. Un symbole en est l'usine de verre installée par Saint-Gobain⁶⁶ : le chantier a démarré à Oran dès 1942 et les Verreries d'Afrique du Nord ont ouvert en 1947. Mais elle est nationalisée à l'indépendance et devient Alver : l'antiimpérialisme l'emporte sur une coopération propice aux transferts de technologie – le paradoxe étant le rachat par Saint-Gobain en 2011, avant sa revente en 2015.

Les projets de la métallurgie sont plus symboliques encore des enjeux de l'industrialisation algérienne. Dès 1947, Pont-à-Mousson a acquis le contrôle de la Société des aciéries et laminoirs d'Oran (Acilor), qui connaît un fort développement dans l'après-guerre, puis dans le cadre du plan de Constantine. Or, relate le dirigeant Roger Pagezy, « en juillet 1962, la direction générale d'Acilor prit la décision d'interrompre l'activité de l'usine et de rapatrier tout le personnel européen : cette mesure était justifiée par l'impossibilité pratique de faire fonctionner les installations dans le climat d'insécurité et de désorganisation économique qui régnait alors en Algérie. Les ouvriers musulmans perçurent leurs salaires jusqu'en janvier 1963 ; les autorités oranaises, préalablement informées de notre décision, ne s'y opposèrent pas, et l'usine, dont toutes les installations demeuraient en parfait état de marche, fut confiée à la garde de la force locale. Dès les premiers jours de 1963, des pourparlers furent engagés entre la direction française d'Acilor et le gouvernement algérien en

⁶⁴ Catherine Coquery-Vidrovitch, « Vichy et l'industrialisation aux colonies », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale* », avril 1979, n° 114, p. 69-94.

⁶⁵ Jean-Marie Moine, « La sidérurgie, le Comité des forges et l'empire colonial », in Hubert Bonin, Catherine Hodeir & Jean-François Klein (dir.), *L'esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France & dans l'empire*, Paris, Publications de la SFHOM, 2008, p. 483-526.

⁶⁶ [Des Verreries d'Afrique du Nord à Alver | Saint-Gobain Archives] [https://archives.saint-gobain.com/ressource/xxe/1942/des-verreries-dafrique-du-nord-alver].

vue de permettre la remise en activité de l'usine dans des conditions compatibles avec les données économiques et sociales de l'Algérie indépendante. Au mois d'avril, alors que ces difficiles négociations, menées en accord avec le secrétariat d'État chargé des affaires algériennes, paraissaient sur le point d'aboutir, notre usine était placée sous le contrôle d'un comité de gestion, et interdiction signifiée à nos ingénieurs d'y pénétrer. »⁶⁷ C'est un rejet du contrôle français qui semble s'exprimer avec force, d'autant plus que l'État confie la gestion de l'usine à un groupe allemand, Demag-IPCO.

Nombre de sociétés de construction métallique ont surgi dans la colonie, comme Durafour, dès 1902, reprise par Schneider en 1959, d'où une bonne consommation d'acier (charpentes, pylônes, chaudronnerie, etc.), ou comme la Société oranaise de constructions métalliques (1933) ; l'usine Altumec de tubes soudés en acier y ouvre en 1942, filiale de Sambre-et-Meuse, avant Neyrpic-Afrique (pour le matériel de barrages) en 1951, et plusieurs consœurs à la fin des années 1950. On rêve de plus en plus à un flux d'investissements quand le concept d'industrialisation⁶⁸ se concrétise, symbolisé par le plan de Constantine en 1960. Lancée en 1960, la Sotubal – avec Lorraine-Escaut, Vallourec puis aussi Pont-à-Mousson – fabrique des tuyaux de fonte. Le fer local doit être utilisé dans une véritable usine sidérurgique⁶⁹, à Bône (Annaba), celle d'El-Hadjar, dans le cadre de la Société bônoise de sidérurgie, créée en 1958.

Le mouvement de nationalisations brise net l'émergence de cette industrie transméditerranéenne ; elle porte atteinte aux intérêts financiers des investisseurs et actionnaires. Pour autant, l'essentiel d'une première vague de transferts de technologie a été effectuée, au profit du nouveau « patriotisme économique » du jeune pays. Il suffit de faire tourner les entreprises désormais publiques, en s'appuyant sur des cadres locaux qu'elles ont pu former ou par le biais d'accords de coopération technique. Un bon exemple en est l'usine de Bône, dont le chantier est en cours en 1962 ; la Société nationale de sidérurgie naît en 1964 pour en reprendre l'héritage ; il lui faut apparemment plus de délais, mais elle réussit à ouvrir ses installations en 1969 et devient pour un temps un symbole des capacités de l'appareil d'État algérien à assumer la gestion d'une industrie lourde⁷⁰.

Nombre de branches d'activité sont visées par un mouvement de nationalisations, au lendemain de l'indépendance de 1962, en un processus progressif. Les entreprises de ferraille et de métaux non ferreux sont concernées le 22 avril 1964, les meuneries, semouleries et fabriques de pâtes alimentaires le 22 mai 1964. Le cas de Renault devient révélateur des tensions croissantes. L'usine d'El Harrach mène une vie paisible mais son devenir commence à soulever des questions. La firme estime que le potentiel de croissance algérien ne répond pas aux attentes initiales ; la nonconvertibilité du dinar entrave le rapatriement d'une partie des revenus ; la question

⁶⁷ « À propos de l'usine Acilor d'Oran », *Le Monde*, 11 septembre 1963 [A propos de l'usine Acilor d'Oran (lemonde.fr)] https://www.lemonde.fr/archives/article/1963/12/11/a-propos-de-l-usine-acilor-d-oran].

⁶⁸ Samir Saul, *Intérêts économiques français, op. cit.* Daniel Lefeuvre, *Chère Algérie, op. cit.*, 1997; 2005.

⁶⁹ Cf. V. Beylier, *L'investissement sidérurgique français en Algérie*, 1957-1963, p. 83, cité par Daniel Lefeuvre, *Chère Algérie*, op. cit., p. 438.

⁷⁰ Association Mémoires SNS, *L'aventure humaine et industrielle de la sidérurgie algérienne*, 1964-1982, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, « Sociétés et politiques en Méditerranée », 2021.

du financement de l'extension de l'usine et de la fabrication de pièces sur place devient un enjeu car les Autorités souhaiteraient obtenir une part du pouvoir dans Renault-Algérie en échange d'apports d'argent, au nom du nouveau nationalisme boumediéniste. L'idée sourd même en 1969 d'une seconde usine, à Oran, apte à livrer $25\,000\,R6$ par an⁷¹.

Or les tensions franco-algériennes à propos des hydrocarbures détériorent les relations. Alors même qu'un accord vient d'être signé, le 8 juillet 1970, entre Renault et la Sonacome pour une nouvelle usine intégrée à Oran, l'environnement général des relations bilatérales s'assombrit car le gouvernement soulève des moyens de pression afin de peser sur les discussions. Le projet de Renault-Algérie est impliqué : suspension des importations de pièces le 2 octobre 1970, exigence du payement des droits de douane sur les pièces importées depuis 1963 (79 millions de dinars, soit 90 millions de francs environ), blocage des flux d'argent destinés à rembourser des dettes en Europe. L'usine doit s'arrêter faute de pièces de montage et de pièces d'après-vente ; elle doit fermer le 9 avril 1971, d'où le licenciement *de facto* de ses 900 salariés et le démontage des équipements. L'industrie automobile algérienne s'oriente vers des accords avec la société publique roumaine Dacia – avant le retour de Renault en 2014.

Un secteur était essentiel à la structuration des équipements algériens afin de mettre en œuvre les plans d'équipement, celui du BTP. Or nombre de chantiers sont en cours de réalisation en 1962, notamment dans l'hydroélectricité, l'aménagement portuaire ou aéroportuaire, les réseaux routiers adaptés aux camions, l'équipement en servies publics urbains, etc. Le cas de l'usine de Campenon-Bernard à Oued-Fodda (entre Alger et Oran, près du barrage Steeg et d'Orléansville) est symbolique : elle fabrique des conduites en béton précontraint (système Freyssinet) depuis 1936-37, utilisées notamment en aval des barrages pour rejoindre les réseaux d'irrigation, ainsi que des poteaux électriques.

Si beaucoup de gros chantiers du programme d'électrification ont déjà abouti, de l'entre-deux-guerres aux années 1950, le solde des projets passe entre les mains du gouvernement dans le cadre de la transition entre France et Algérie. La main-d'œuvre locale est déjà active, et seuls les cadres techniques évoluent, d'une gestion expatriée à une gestion de coopération, avant la formation de cadres algériens. Dominique Barjot⁷² signale que les entreprises françaises poursuivent les chantiers en cours durant les années 1960, même si elles subissent un repli en 1962-63, dû aux incertitudes immédiates, et une baisse des bénéfices d'exploitation – retombés en 1962 au niveau de 1948-49 –, avant de relancer les travaux (Grands Travaux de Marseille-GTM, Société générale d'entreprises-SGE). C'est surtout le remise en cause du système de décision et de financement transméditerranéen qui crée de l'incertitude : l'on ne passe plus par les ministères et les banques parisiens et il faut dorénavant mettre en place des circuits de co-décision et de co-financement à Alger même.

⁷¹ Jean-Louis Loubet, op. cit., p. 121.

⁷² Dominique Barjot, « Les entreprises françaises et l'électrification de l'Afrique du Nord : le cas de la Société générale d'entreprises », *Outre-mers. Revue d'histoire*, 1^{er} semestre 2002, tome 89, n° 334-335, *L'électrification outre-mer de la fin du XIXe* siècle aux premières décolonisations, p. 279-304 ; ici, p. 268.

La transition s'effectue rapidement, comme cela avait été le cas quand EDF avait été instituée en France en 1946 : ainsi, c'est SOGEI, la filiale d'ingénierie de SGE, qui reste « ingénieur-conseil » d'Électricité & gaz d'Algérie, animée par le nouvel État⁷³, cette « normalisation » s'effectuant sans secousse car en continuité avec le mode de relation antérieur. Ce qui est destiné à changer est la mise en concurrence des prestataires que l'indépendance ne peut qu'attiser en remettant en cause les oligopoles français au fil des années suivant l'indépendance. « L'épopée algérienne : une réussite annihilée par l'indépendance », titre D. Barjot⁷⁴ à propos de la filiale algérienne SGEA de la SGE, qui, depuis sa création en 1951, a obtenu de nombreux chantiers de BTP : « La crise de l'indépendance s'accompagna d'une récession si profonde du chiffre d'affaires et des résultats que les marges d'exploitation devinrent négatives. Devant la tournure prise par les événements, les dirigeants de la SGEA n'hésitèrent pas : dès octobre 1961, ils transférèrent à Paris le siège social de leur filiale. En juin 1962, ils rapatrièrent la plus grande partie de leur personnel en métropole. À partir de ce moment, la SGEA se contenta d'achever au mieux les chantiers engagés, jusqu'à ce que, en 1965, le gouvernement algérien prononce la nationalisation des actifs demeurés sur place. »75

« Les trois filiales spécialisées dans la construction métallique subissent le même sort : 'À partir de 1962, la situation se détériora beaucoup en raison du climat incohérent et anarchique régnant dans le pays'⁷⁶, hormis au Sahara où COMETRA continuait de travailler à plein régime. Bien que l'on eût rapatrié en France le siège social de SOMEL, ainsi que la plupart de ses agents européens, il s'avéra impossible de faire de même avec le matériel. Les dirigeants de SGE tentèrent donc de se maintenir sur place, d'autant que SOC retrouva un temps, en 1963, un important volume d'affaires. Au début de 1964, ils en vinrent même à envisager la constitution d'une société d'économie mixte regroupant les actifs respectifs de deux filiales nordalgériennes et cogérée par SGE et le gouvernement du pays⁷⁷. Cette solution ne peut aboutir : en avril 1964, les autorités algériennes nommèrent un commissaire du gouvernement à la tête de la SOC et de la SOMEL, désormais nationalisées. Un mois plus tard, SGEA et sa filiale immobilière subirent le même sort. »⁷⁸

Ce cas d'étude est révélateur de la situation d'ensemble de beaucoup d'entreprises : inquiétudes durant les négociations de 1961-1962, désarroi au lendemain de l'indépendance, mesures d'urgence de « sauve-qui-peut » (rapatriement du personnel, des dossiers de gestion, certainement d'actifs financiers, etc.), poursuite néanmoins des commandes en cours, tentative de monter une économie mixte, avant la nationalisation. Mais, si l'année 1962 sonne une alarme, elle n'est pas l'année de la rupture, qui n'intervient qu'au terme du processus de maturation d'une première politique algérienne, en 1963-1965, avant l'accélération de la marche vers un socialisme dirigiste ou étatique, par le biais de la constitution de holdings financiers

73 Ibidem, p. 293.

⁷⁴ *Ibidem*, p. 294.

⁷⁵ Ibidem, p. 297.

⁷⁶ Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale de la SGE, 13 juin 1962.

⁷⁷ Procès-verbal du conseil d'administration de la SGE, 30 octobre 1964.

⁷⁸ Dominique Barjot, « Les entreprises françaises et l'électrification de l'Afrique du Nord », *op. cit.*, p. 297-298.

aptes à détenir le contrôle du capital des sociétés ex-françaises, selon un processus général⁷⁹.

En revanche, quelles qu'en soient les causes – méfiance du patronat français, incertitudes quant à la stratégie économique, repli du crédit bancaire, manque de main-d'œuvre locale compétente –, la transition s'avère délicate : « Le nombre total d'heures de travail dans l'industrie manufacturière (le meilleur indice disponible permettant d'évaluer l'évolution récente de la production industrielle) est tombé de 28 millions à la fin de 1961 à six millions au cours du troisième trimestre 1962, pour remonter à neuf millions pendant le dernier trimestre 1962 et à dix millions au premier trimestre 1963. L'industrie s'est trouvée devant quatre difficultés principales : un fléchissement de la demande, un manque de techniciens et de travailleurs qualifiés, la fermeture de petites entreprises d'entretien du matériel, et la pénurie de fonds de roulement. Parmi ces facteurs, la chute de la demande a eu les plus graves conséquences sur la production. »⁸⁰

Relancer l'économie sur les bases d'un dualisme entre décisions autonomes et coopération transméditerranéenne exige plusieurs semestres d'adaptation : dans toutes les branches ainsi évoquées – sur la base d'échantillons réduits, je l'admets –, le calendrier de l'évolution de la production et des programmes varie entre un court terme provoqué par les aléas des effets de l'indépendance économique et la conception de stratégies d'action à moyen terme.

5. L'enjeu des hydrocarbures, leviers de la croissance et de l'indépendance financière

Le système productif des hydrocarbures était en pleine croissance⁸¹. Les Accords d'Évian restent flous sur son destin, par exemple avec la « déclaration de principes sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol du Sahara »⁸²: L'une des « déclarations » qui précisent certains termes de la transition à mettre en œuvre indique que « l'Algérie confirme l'intégralité des droits attachés aux titres miniers et de transports accordés par la République française en application du Code pétrolier saharien. » « Elle succède à la France comme puissance publique concédante eu Sahara. Elle confirme l'intégralité des droits attachés aux titres miniers et de transport accordés par la France en application du Code pétrolier saharien. Pendant six ans, 'elle accordera la priorité aux sociétés françaises en matière de permis de recherche et d'exploitation, à égalité d'offre concernant les

⁷⁹ Cf. Dominique Barjot, « Les entreprises françaises et la modernisation de l'Algérie : l'exemple des travaux routiers », in Daniel Lefeuvre (*et alii*, dir.), *La Guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises* (En l'honneur de Charles-Robert Ageron), Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2000 et 2005, p. 129-149.

⁸⁰ Rapport du département Afrique de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, AF 18a, 21 avril 1964.

⁸¹⁸¹ Voir: « Du pétrole et du gaz en Afrique du Nord », in Samir Saul, *Intérêts économiques français et décolonisation de l'Afrique du Nord (1945-1962)*, Genève, Droz, « Publications d'histoire économique et sociale internationale, n°35 », 2016, p. 566-656. Saul Samir, « Politique nationale du pétrole, sociétés nationales et "pétrole franc" », *Revue historique*, 2006, volume 638, n° 2, 2006.

82 Christian Vigner, ; « L'accord franco-algérien du 26 juin 1963 en matière d'arbitrage pétrolier pour le respect des droits acquis au Sahara », in *Annuaire français de droit international*, 1964, volume 10, p. 383-395.

surface non encore attribuées ou rendues disponibles'83. »84 Un tribunal arbitral est institué en cas de litige ; il est vrai qu'aux sociétés françaises s'ajoute tout un éventail de sociétés étrangères, en toute autonomie ou en coopération dans des filiales communes.

L'année 1962 n'est marquée par aucune mesure nationaliste à ce propos ; tout laisse à croire que le pouvoir peut rester partagé entre les Autorités algériennes concédantes (et bénéficiaires d'une partie des revenus) et les entreprises gérantes. Des sociétés comme la Compagnie française des pétroles (Total)⁸⁵ – qui avait créé en 1953 la CFP-Algérie, produisant 4,6 millions de tonnes dans le Sahara en 1962 –, la CREPS (1953), dans laquelle la société publique française Régie autonome des pétroles a 65 % et Shell 35 %, sont impliquées dans cet outre-mer colonial. Or, en 1956, ont été découverts les gisements d'Edjeleh par la CREPS, d'Hassi Messaoud et Hassi r'Mel par la SN REPAL associée à la CFP-A, d'où la construction de l'oléoduc Hassi Messaoud-Bougie. Puis, en 1959, naît la SRA (Société de la raffinerie d'Alger) avec pour actionnaires la CFP (20 %), la Compagnie française de raffinage (12 %), la REPAL (10 %), Shell et sa filiale Beryl (24 %), BP (10,3 %) et Mobil (6 %), doit 40 % à des sociétés étrangères, qui est mise en service en 1963, après que, en 1962, soit lancée la construction d'une usine de méthane liquide à Arzew (CAMEL).

Aucune stratégie de rupture ou de « guerre du pétrole »86 n'est entreprise par l'Algérie au lendemain de l'indépendance. La CFP-Algérie, entreprise privée non soumise à l'autorité du gouvernement français, reste en Algérie, pour des raisons économiques. Ni les sociétés pétrolières françaises ni le gouvernement français ne se font d'illusions sur la pérennité des arrangements issus des accords d'Évian puisque le programme de Tripoli⁸⁷ (en août 1956), la charte d'Alger du FLN (en avril 1964) et la *Charte d'Alger des droits économiques du Tiers-Monde*⁸⁸, mise au point en octobre 1967 par le Groupe des 77, des textes tiers-mondistes, ont esquissé l'avenir stratégique du pays. Certes, l'effet de 1962 est reporté, car l'Algérie n'est pas prête à prendre en main son industrie pétrolière ; pendant une décennie, elle s'y prépare, tandis que la France peut temporairement conserver ses intérêts pétroliers⁸⁹. Or, en 1965, la CFP tire du Sahara sept millions de tonnes de ses ressources pétrolières, soit un cinquième du total, alimenté surtout par les 24,8 millions de tonnes issues du Moyen-Orient.

-

 $^{^{83}}$ Journal officiel, 20 mars 1962, p. 3023-3027, cité par Samir Saul, Intérêts économiques, op. cit., p. 631.

⁸⁴ Samir Saul, Intérêts économiques, op. cit., p. 631.

⁸⁵ Voir le site [Total Algérie : toute l'histoire | Wikitotal (totalenergies.com)]. Voir aussi le mémoire de master d'histoire de Maxence Fradin, *Le pétrole algérien : un enjeu pour la France (1958-1969)*, Université d'Angers, 2017 [https://dune.univ-

angers.fr/fichiers/14005973/20172MHD8186/fichier/8186F.pdf]. Samir Saul, « Politique nationale du pétrole, sociétés nationales et « pétrole franc » », $Revue\ historique$, 2006, volume 638, n° 2, p. 355-388.

⁸⁶ « Les inégalités en matière de potentiel pétrolier : le cas de l'Afrique du Nord », in Benoît Mafféi, *Les guerres du pétrole. Une histoire alternative des relations internationales au XX^e siècle*, Genève, Droz, « Publications d'histoire économique & sociale internationale, n° 46 », 2021, p. 219-245 ; ici, p. 235. ⁸⁷ « Le programme de Tripoli », *Le Monde*, 11 juillet 1962 [LE PROGRAMME DE TRIPOLI (lemonde.fr)].

⁸⁸ Voir le lien [reveco3-4_15_.pdf (recherches.gov.mg)].

⁸⁹ Je m'appuie ici sur des analyses fournies par Samir Saul en janvier 2022.

La coopération d'abord, d'où, le 29 juillet 1965, un accord pétrolier francoalgérien: l'Ascoop est créée pour procurer aux Algériens une aide dans la prospection et l'exploitation des hydrocarbures de leur pays. La Sopefal (Société pétrolière française en Algérie), filiale du groupe public français ERAP, entre dans l'ASCOOP et lui apporte les intérêts miniers des sociétés de l'ERAP qu'elle regroupe. Le 4 mai 1966 naît la Sofrepal (Société française pour la recherche et l'exploitation du pétrole en Algérie) avec l'ERAP, Cofirep, Génarep, Finarep, Repfrance, afin de gérer les actifs de la REPAL dans la suite de l'accord pétrolier franco-algérien, tandis que la CFP-Algérie lui fait apport de ses permis d'exploration. En parallèle, en 1967, apparaît la Somalgaz, avec pour actionnaires la Sonatrach (50 %), la CFP et l'ERAP (50 %) pour la commercialisation du gaz algérien et la construction d'une usine de liquéfaction à Skkida, à l'est d'Alger. L'accord franco-algérien du 16 juin 1967 sur la commercialisation du gaz voit la France s'engager à acheter 3,5 Gm³ par an pendant quinze ans. La production de pétrole peut ainsi croître sereinement, de 20,5 millions de tonnes en 1962 à 26 millions en 1965 et les flux transméditerranéens restent stables durant les années 1960 (tableau 1).

Importations totales de la Dont importations Part de la production algérienne France depuis l'Algérie d'hydrocarbures d'hydrocarbures exportée vers la France (%) 1960 2 534 1961 2 930 1962 3 248 1300 61,9 2816 1963 1 511 64,3 1964 3 011 1639 65,2 1965 2 8 1 1 1667 66,8 2 781 1966 1707 55,6 1967 2620 1968 56,3 1968 2 751 2 175 56,9 2 280

59,8

Tableau 1. Les importations de pétrole par la France en provenance de l'Algérie dans les années 1960 (millions de francs)

Le glissement de « la dépendance à l'indépendance » 91 est donc un processus tranquille, mais inéluctable. Mais les acteurs français qui douteraient de la volonté des Algériens d'assurer par eux-mêmes l'exploitation et la gestion des hydrocarbures ne perçoivent pas la volonté du nouvel État de se donner les moyens de gérer la totalité des richesses minières et pétrolières, afin de conclure une décolonisation économique, et donc de bâtir un appareil économique d'État dédié aux hydrocarbures⁹². Dès décembre 1963, il crée la compagnie pétrolière Sonatrach, embryon du nationalisme pétrolier et gazier. Sa première mission est de construire un troisième oléoduc reliant le gisement de Hassi Messaoud et le terminal pétrolier d'Arzew : « L'expérience d'Arzew a été un formidable moment où de jeunes cadres qui se considéraient plutôt comme des militants du développement de l'Algérie ont

1969

3 0 7 4

⁹⁰ Cf. Jean-Robert de Henry & Jean-Claude Vatin (dir.) (en collaboration avec Sébastien Denis & François Siino), Le temps de la coopération. Sciences sociales et décolonisation au Maghreb, Paris, L'Harmattan, « Hommes et sociétés », 2012.

⁹¹ André Nouschi, « De la dépendance à l'indépendance ? La France, le pétrole et les Algériens de 1956 à 1965 », Les Cahiers de Tunisie, 1981, tome XXIX, n° 117-118, p. 345-366.

⁹² Cf. Marta Musso, « Oil companies as agents of post-colonial relations : France, Algérie, and Italy in the Sahara », in Véronique Dimier & Sarah Stockwell (dir.), The Business of Development in Post-Colonial Africa, Basingstoke, Palgrave MacMillan, « Cambridge imperial and post-colonial studies », 2020, p. 127-155.

réussi non seulement la maîtrise de technologies très avancées, mais surtout la maîtrise de la technologie la plus importante, celle du management d'installations industrielles complexes en toute sécurité. Ces pionniers dirigés par Mohammed Mazouni sont les véritables héritiers de la Révolution de novembre. »93

En 1965, avec l'assistance de l'URSS que Boumediene avait sollicitée, naît l'Institut algérien du pétrole en vue de former des centaines de techniciens et des ingénieurs « Aux termes [d'un] accord signé par Ben Bella à Moscou, en mai 1964, l'URSS offrait — à titre de don — d'équiper une école de techniciens du pétrole et du gaz. Cet institut, depuis lors cédé à l'Algérie, a trouvé asile dans les anciens locaux de l'exécutif provisoire, à Boumerdes (ex-Rocher-Noir), et va livrer cette année sa première promotion de deux cents élèves. »94 Par surcroît, en 1967-1968, plus d'une centaine de Soviétiques travaille déjà au sein de la Sonatrach.

Un objectif de la prise de contrôle du secteur des hydrocarbures serait d'accroître beaucoup plus vite la production afin de gonfler les recettes du jeune État, en l'augmentant de 19 à 30 millions de tonnes. Par ailleurs, l'Algérie impose un concurrent aux firmes françaises ou franco-algériennes : en sus de la raffinerie installée à Alger en 1957-1960, la firme italienne ENI en monte une seconde, à Arzew, surtout pour l'exportation, en 1963-1964 ; l'Algérie n'est plus une chasse gardée pour les investisseurs historiques et déploie une stratégie de plus en plus autonome pour son économie des hydrocarbures⁹⁵.

Les accords d'Évian, qui traçaient le cadre politico-juridique devant encadrer la coopération entre les deux pays, limitaient la souveraineté algérienne, notamment celles qui définissaient ce qu'on appelait alors le régime des concessions. À ce titre, le gouvernement n'avait aucun droit de regard sur le mode d'exploitation ou de production. « Les accords d'Évian reconnaissaient la souveraineté de l'Algérie sur le Sahara et ses richesses naturelles. L'État algérien ne détient pourtant, alors, que 4,05 % des périmètres d'exploration contre 67,5 % à la France. Après la nationalisation des activités de Mobil et Esso à la suite du conflit israélo-arabe de juin 1967, le tournant décisif vient de la nationalisation des richesses naturelles en 1971. C'est la 'décolonisation pétrolifère', tout de suite qualifiée 'd'étape la plus décisive dans la marche vers l'émancipation économique'. Une 'loi fondamentale' est promulguée ; elle précise les droits et les devoirs des partenaires étrangers. L'Algérie souhaite en fait obtenir une juste rémunération de ses ventes d'hydrocarbures. En 1973, le premier choc pétrolier multiplie par trois les recettes. »96

La nationalisation de février 1971 est effectuée une dizaine d'années après l'indépendance de 1962 ; la réaliser plus rapidement aurait fait courir le risque d'une asphyxie des investissements en cours, ce qui justifie ce décalage temporel. Elle prend de court les sociétés pétrolières françaises, qui considéraient le pétrole algérien comme une relative chasse gardée depuis le début de processus d'investissement et de mise en route des gisements et des conduites depuis le milieu des années 1950. Les

⁹³ Narimane Hatchi & Taïeb Hafsi, Sonatrach, le temps des pionniers, Alger, Casbah Éditions, 2019.
Abdelatif Rebah, Sonatrach: une entreprise pas comme les autres, Alger, Casbah Éditions, 2006.
⁹⁴ Gérard Viratelle, « La coopération », article cité.

⁹⁵ Cf. Inga Brandell, *Les rapports franco-algériens depuis 1962. Du pétrole et des hommes*, Paris, L'Harmattan, 1981.

⁹⁶ Julien Rocherieux, « L'évolution de l'Algérie », article cité. Voir aussi : Nicole Grimaud, « Le conflit pétrolier franco-algérien », *Revue française de science politique*, 1972, 22^e année, n° 6, p. 1276-1307.

intérêts français sont évidemment compromis⁹⁷, en particulier ceux de la CFP, mais aussi ceux de tous les investisseurs institutionnels qui ont acquis des parts dans diverses sociétés énergétiques dans les années 1950, en particulier par le biais de sociétés d'investissements en « recherche et exploitation pétrolières » (REP).

L'année 1962 ne constitue donc pas par elle-même un tournant pour ces branches d'activité; mais elle ouvre la voie aux méditations des Autorités quant à une inflexion géoéconomique pour ce qui concerne le pouvoir de contrôle et d'impulsion, en amont de ce qu'on imagine devenir un puissant levier pour le développement général du pays⁹⁸. Les hydrocarbures montent en puissance durant les années 1960 et, précisément, à partir de 1962, année de l'indépendance mais aussi de l'osmose énergétique entre les deux pays. Sans rupture, une inflexion géoéconomique se dessine – et les États-Unis sont destinés à devenir le premier acheteur de pétrole algérien. Cette ouverture de l'Algérie aux flux énergétiques mondiaux remet en cause les flux transméditerranéens algéro-français et donc « le mythe de l'or noir français » suscité par « l'épopée du pétrole saharien »⁹⁹.

6. Une lente évolution géoéconomique de 1962 au début des années 1970

L'année 1962 constitue une rupture politique et militaire, qui consacre le bouleversement géopolitique de la marche vers les indépendances et l'insertion de l'Algérie dans ce qu'on considère alors comme « le Tiers Monde » quand s'effondre les espaces des empires coloniaux. C'est aussi la date d'une rupture sociale puisque les Pieds-noirs refluent de l'outre-mer vers la métropole. Quoi qu'il en soit, cette année 1962 sonne l'enclenchement d'une marche vers le « développement », destiné à revêtir plusieurs formes, à suivre divers cheminements idéologiques et à obtenir des résultats susceptibles de débats académiques et politiques¹⁰⁰.

Pourtant, cette année 1962 ne fait qu'entrebâiller une porte : en effet, l'économie mixte était déjà en place (chemins de fer, électricité) ; des programmes d'investissements massifs étaient en cours de réalisation ; l'on pariait sur les retombées à terme de la mise en valeur des gisements d'hydrocarbures sur le

⁹⁷ Cf. Albert Fitte, « La crise pétrolière franco-algérienne de 1970-1971 », *Cahiers de la Méditerranée*, 1972, n° 4, 1, *Les hydrocarbures*, *migrations et accueil*, p. 36-48.

⁹⁸ Cf. ex post: Yanis Ainas, Nassem Ouarem & Saïd Souam, « Les hydrocarbures: atout ou frein pour le développement de l'Algérie? », Revue Tiers-Monde, 2012, n° 210, p. 69-88. Mustapha Mekideche, « Le secteur des hydrocarbures en Algérie. Piège structurel ou opportunité encore ouverte pour une croissance durable? », Confluences Méditerranée, 2009, n° 71, p. 153-166. Maurice Brogini, « Hydrocarbures et industrialisation en Algérie », Cahiers de la Méditerranée, 1982, n° 4/1, Les hydrocarbures, migrations et accueil, p. 1-22.

⁹⁹ Radouan Andrea Mounecif, « L'épopée du pétrole saharien : la fabrique du mythe de l'or noir français (1956-1962) », in Christophe Bouneau, Renan Viguié & Jean-Pierre Williot (dir), *L'énergie à tous les étages. Autour d'Alan Beltran*, Paris, Descartes & Cie, 2022, p. 240-249. Voir aussi : Pierre Cornet, *Sahara. Terre de demain*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1956. *Du mirage au miracle. Pétrole saharien*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1960.

¹⁰⁰ Abdelattif Benachenhou, Formation du sous-développement en Algérie. Essai sur les limites du développement du capitalisme en Algérie, 1830-1962, Alger, OPU, 1978. Ahmed Bouyacoub, « Croissance économique et développement, 1962-2012 : quel bilan ? », Insaniyat, 2012, n° 57-58, Algérie : 50 ans après l'indépendance (1962-2012) Permanences et changements, p. 91-113 [https://doi.org/10.4000/insaniyat.13761]. Ou : Les Cahiers du CREAD, 2012, n° 100, p. 36-72 (actes du colloque international organisé par El Watan les 5, 6 et 7 juillet 2012 à Alger). Mohamed Elhocine Benissad, Économie du développement de l'Algérie (1962-1978). Sous-développement et socialisme, Paris, Économica, 1979.

développement de la colonie. Le nouvel État se contente alors de franchir cette porte et de suivre une trajectoire de réorientation stratégique avec modération, plutôt lentement. Certes, nombre de mesures de socialisation ou de nationalisation s'effectuent en 1963-1965, mais la mutation du positionnement commercial de l'Algérie suit un rythme modéré.

L'indépendance constitue un tournant indéniable, mais pas une rupture des relations économiques ; le rééquilibrage n'a pas comme conséquence de briser les relations entre les deux pays. La dépendance matérielle vis-à-vis de la France ne peut être remise en cause rapidement : l'ex-métropole reste le principal partenaire : en 1964, 71 % des importations algériennes proviennent de la France et 75 % des exportations sont dirigées vers la France¹⁰¹ ; en 1971 encore, celle-ci garde son rôle de premier partenaire : l'Algérie est son septième fournisseur et son huitième client¹⁰², mais l'Italie, la RFA, les États-Unis et l'URSS ont accru leur part. La différence principale par rapport aux années précédentes est que les produits pétroliers constituent désormais l'essentiel (57 %) des achats français¹⁰³. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que plus des deux tiers des Algériens vivent encore à la campagne en 1961 et que la structure de l'emploi ne peut se métamorphoser qu'en plusieurs décennies¹⁰⁴.

L'évolution durant la douzaine d'années suivant l'indépendance indique que la France garde sa position dominante, mais que des pays européens (Italie, Allemagne) percent, tout comme les États-Unis (tableau 2)¹⁰⁵. D'ailleurs, pendant quelque temps, la France aura rêvé de maintenir des liens privilégiés avec son ancienne colonie par le biais d'une relative intégration à l'espace économique de la Communauté économique européenne et le Marché commun, comme l'évoque Megan Brown¹⁰⁶, qui y discerne un ancêtre de l'Eurafrique¹⁰⁷, mais avec une ambigüité et des rémanences colonialistes qui ont faussé le sens d'un tel projet.

L'Algérie a entrepris de construire les bases de son développement selon des schémas orientés vers plus de maîtrise des leviers de la croissance et des échanges¹08, mais chacun sait que l'inflexion historique ne peut qu'être progressive, comme cela a été le cas en Inde, par exemple. L'année 1971 a quelque peu renversé la situation, avec la nationalisation des compagnies pétrolières et gazières. Puis l'année 1976 marque la mise en place d'une nouvelle philosophie géoéconomique et d'un modèle économique cohérent et explicite, articulée autour d'une stratégie de développement passant par l'industrialisation du pays, comme le précise la Charte nationale de 1976 : « Le

¹⁰¹ Georges Mutin, « Le commerce extérieur de l'Algérie en 1964 », *Revue de géographie de Lyon*, 1965, 40 (4), p. 345-365 ; ici, p. 355.

¹⁰² Jean-Pierre Péroncel-Hugoz, « La France demeure le premier partenaire commercial de l'Algérie », *Le Monde*, 29 mars 1971.

¹⁰³ Georges Mutin, « Le commerce extérieur », op. cit., p. 356.

¹⁰⁴ Cf. Alain Darbel & Jean-Paul Rivet, « Emploi et développement en Algérie », in François Perroux (dir.), *L'Algérie de demain*, Numéro hors-série de la revue *Tiers Monde*, 1962, Paris, Presses universitaires de France, p. 69-93.

¹⁰⁵ Voir le lien [9-COMMERCE EXTERIEUR (ons.dz)].

¹⁰⁶ Megan Brown, The Seventh Member State. Algeria, France and the European Community, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2022.

¹⁰⁷ Cf. Peo Hansen & Stefan Jonsson, *Eurafrica: The Untold History of European Integration and Colonialism*, Londres, Bloomsbury, 2014. Puis surtout les solides travaux de Véronique Dimier. ¹⁰⁸ Cf. des données macroéconomiques dans: Abdus Sama, « Exploring exports and economic growth causality in Algeria », *Journal of Economics and Behavioral Studies*, 2011, volume 2, n° 3, p. 92-96. Voir aussi : Bela Balassa, « The lessons of East Asian development: An overview. Economic development and cultural change », *Journal of Development Economics*, 1988, n° 36, p. 273-290.

développement doit créer les conditions nécessaires à la construction et à la consolidation d'une économie nationale indépendante, intégrée et autocentrée, intensifiant en son sein les relations intersectorielles et les échanges entre les branches. »¹⁰⁹

	Importations par l'Algérie (millions de dinars)		Exportations par l'Algérie (millions de dinars)	
Provenance ou destination	1967	1975	1967	1975
Communauté économique européenne	2 156	14 847	2 850	10 017
France	1 878	8 292	2 118	2 761
RFA	97	2 702	448	3 561
Italie	102	1 901	125	1 929
Pays socialistes européens	263	904	106	1 122
USA	252	3 571	7	5 111
Japon	34	872	5	151
Total	3 154	23 755	3 572	18 563
Source · [o-COMMERCE EXTERIEUR (ons.dz)]				

Tableau 2. L'évolution du commerce extérieur algérien entre 1967 et 1975

Il s'agit d'obtenir sur le marché international du pétrole et du gaz des devises nécessaires à l'acquisition des biens d'équipement et à la réalisation de transferts technologiques propices à la constitution de plusieurs systèmes productifs porteurs de créations d'emplois, d'innovations et de pouvoir d'achat¹¹o, en autant d'« industries industrialisantes »¹¹¹. Une succession de plans incarne cette tendance à la prise en main « par en haut » des enjeux du développement : plan septennal 1967-1973; plan triennal 1976-1979, premier plan quadriennal 1970-1973, deuxième plan quadriennal 1974-1977. Plus tard, des discussions académiques se sont nouées autour d'une esquisse de bilan de cette stratégie¹¹¹².

Malgré la modération du rythme des changements, l'année 1962 marque une rupture dans les rapports de force entre les deux pays : la France perd de nombreux débouchés de biens de consommation et importe de plus en plus de pétrole. Quelles que soient les facteurs de la réduction des échanges commerciaux banals entre les deux pays, une évidence est frappante : l'année 1962 marque une rupture des exportations de la France vers l'Algérie et dans sa balance commerciale, qui devient déficitaire (tableau 3).

Monde, 1971, tome 12, n° 47, p. 545-563.

-

 ¹⁰⁹ Gauthier de Villers, L'État démiurge, le cas algérien, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 28.
 110 Cf. les analyses d'Abdallah Zouache, « État, héritage colonial et stratégie de développement en Algérie », actes du colloque International Algérie : cinquante ans d'expériences de développement. État-Économie-Société, Alger, CERIST, Les Cahiers du CREAD, volume 28, n° 100, p. 8-36.
 111 Gérard Destanne de Bernis, « Les industries industrialisantes et les options algériennes, Tiers

¹¹² Cf. Simon Pierre Thiery, « 1. Évolution du système productif algérien entre 1962 et 1980 », in Aïssa Kadri (dir.)., *Ingénieurs en Algérie dans les années 1960. Une génération de la coopération*, Paris, Karthala, « Tropiques », 2014, p. 13-22. Rachid Mira, *Économie politique de l'industrialisation en Algérie : analyse institutionnelle en longue période. Économies et finances*, thèse de doctorat, Université Sorbonne Paris Cité, 2015 [ffNNT : 2015USPCD053ff. fftel-01684242] (avec une grosse bibliographie). Ahmed Benbitour, *L'expérience algérienne de développement 1962-1991. Leçons pour l'avenir*, Alger, Éditions techniques de l'entreprise, ISGP éditions, 1992.

Tableau 3. Solde du commerce entre la France vers l'Algérie dans les années 1960 (en millions de francs)

2 861		
1 446		
-464		
-79		
-556		
-285		
-625		
-624		
-425		
-718		

L'événement de 1962 lui-même incite à méditer sur la logique du développement conçue par la France. L'expérience franco-algérienne des années 1950-1960 est un cas unique de tentative de dépassement du « pacte colonial », fortement inégalitaire¹¹³, sans remettre en question la relation politique. Cela a expliqué les plans de modernisation, dont celui de Constantine en dernier¹¹⁴, qui souhaitaient la transformation de l'Algérie en partenaire plus développé de l'économie française : cela aurait été le premier exemple de passage du sous-développement au développement à l'intérieur d'un cadre colonial. Les réalités politiques et historiques ont rendu le maintien de la relation politique impossible ; la dimension économique ne pouvait qu'en subir les contrecoups, quoiqu'avec un certain décalage.

Les propos sur « l'interdépendance » ont reflété cet espoir de développement économique conjoint. Mais le cas algérien confirme que le passage du sous-développement au développement aurait pu s'avérer irréalisable au sein d'un rapport colonial pour des raisons politiques, quand bien même les défis économiques auraient été relevés – ce qui aurait nécessité deux décennies au moins¹¹⁵. La rupture de 1962 et sa mise en œuvre concrète pendant une décennie confirment qu'un quelconque néocolonialisme postindépendance n'a pas pris corps¹¹⁶.

Le risque encouru par l'Algérie pourrait être celui d'une relative « insularité » économique, mais il est assumé pour rompre avec le système des rentes postcoloniales¹¹7 qui ont souvent caractérisé les relations Nord-Sud après la décolonisation. La réalité d'une indépendance économique rendant le pays apte à contrôler l'évolution et l'usage de ses ressources constitue donc une stratégie cohérente avec la philosophie du régime.

¹¹³ Voir l'étude comparative: Facundo Alvaredo, Denis Cogneau & Thomas Piketty, « Income inequality under colonial rule. Evidence from French Algeria, Cameroon, Tunisia, and Vietnam and comparisons with British colonies 1920–1960 », *Journal of Development Economics*, septembre 2021, volume 152, article 102680.

¹¹⁴ Dossier : « La bataille pour le développement de l'Algérie. Le plan de Constantine est une grande œuvre de promotion humaine », *Le Monde diplomatique*, janvier 1961 [// https://www.monde-diplomatique.fr/24028].

¹¹⁵ Taïeb Hafsi (dir.), *Le développement économique de l'Algérie*, Alger, Casbah Éditions, 2011. André Gauthier, *L'Algérie : Décolonisation, socialisme, industrialisation (Géographie économique)*, Paris, Bréal, 1976.

¹¹⁶ Ce paragraphe est le fruit d'une discussion avec Samir Saul en janvier 2022.

¹¹⁷ Cf. Philippe Hugon, « La politique économique de la France en Afrique. La fin des rentes coloniales ? », *Politique africaine*, 2007/1, n° 105, p. 54-69.

Au XXI^e siècle, enfin, le partenariat commercial franco-algérien reste solide : « En 2020, la France se plaçait ainsi comme le deuxième fournisseur et deuxième client de l'Algérie en termes d'échanges commerciaux. Elle serait également le premier investisseur hors hydrocarbures, les entreprises françaises étant présentes dans les secteurs des transports, de l'automobile, de l'agroalimentaire, de la banque/assurance, et de la pharmacie »¹¹⁸.

Conclusion

Les apparences des « ruptures » entre la France ex-coloniale et l'Algérie devenue indépendante sont sans cesse remises en avant dans les débats entre historiens et experts. La rupture de 1962 exerce des effets durables sur les rapports économiques entre les deux pays, surtout à une époque où l'on imagine la construction, peut-être d'ailleurs solidaire, d'une économie du Maghreb plus autonome, structurée grâce à un appareil d'État autochtone et donc autonome, diversifiée et apte à répondre aux besoins des responsables d'entreprise et d'exploitation rurale et à ceux des populations en forte croissance – comme l'évoquent les livres pionniers de Samir Amin¹¹⁹ publiés en 1966, qui dressent un bilan au moment de l'indépendance et esquissent des analyses des inflexions effectuées par les nouveaux Pouvoirs. Il faudrait des investigations profondes afin d'appliquer aux mutations géoéconomiques l'esprit de synthèse de Benjamin Stora¹²⁰ et de James McDougall¹²¹. En tout cas, au terme de ce relativement long processus de trajectoire algérienne vers l'indépendance économique, la France elle-même a dû « se reconstruire »122, définir d'autres trajectoires, qu'elles aient été européennes ou internationalistes, car la décolonisation en Algérie a exigé une transformation des rapports économiques¹²³.

RÉSUMÉ

L'indépendance politique de l'Algérie en 1962 ouvre les portes à une remise en question de la domination de la France « impérialiste » sur l'économie algérienne. Le système productif local structuré autour des circuits de consommation et de financement des Européens implantés dans la colonie s'écroule après le rapatriement des Pieds-Noirs. Les systèmes productifs transméditerranéens, animés depuis l'ex-Métropole, doivent peu à peu s'adapter aux stratégies des entreprises françaises, fidèles ou non, au Maghreb et surtout à la volonté du nouvel État de prendre le contrôle du développement du pays. L'année 1962 est moins un moment de rupture qu'une ouverture sur dix années de transfert de la propriété et des centres de décision, au fur et à mesure que s'affirment le socialisme et le nationalisme du nouveau Pouvoir.

SUMMARY

 $^{^{\}scriptscriptstyle 118}$ Voir le lien [Les relations économiques - La France en Algérie (ambafrance.org)]

¹¹⁹ « Chapitre premier. Les grandes lignes d'un éventuel plan de redressement algérien (1965-1970) », in Samir Amin, *L'économie du Maghreb (2)*. Les perspectives d'avenir, Paris, Éditions de Minuit, « Grands documents », 1966, p. 9-41. Samir Samir. *L'économie du Maghreb (1)*. La colonisation et la décolonisation, Paris, Éditions de Minuit, 1966.

¹²⁰ Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte, « Repères », 1994. Réédition en deux volumes, dont : tome 1. *1962-1988*, Paris, La Découverte, « Repères, n° 316 », 2004.

¹²¹ James McDougall, *A History of Algeria*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017. ¹²² Cf. Todd Shepard, *The Invention of Decolonization: The Algerian War and the Remaking of France*, Ithaca, Cornell University Press, 2006.

¹²³ Cf. Philip Naylor, *France and Algeria*. *A History of Decolonization and Transformation*, Gainesville, University of Florida Press, 2000.

Algeria's political independence in 1962 opened the doors to a questioning of the domination of "imperialist" France over the Algerian economy. The local production system or cluster structured around the consumption and financing circuits of the Europeans established in the colony collapsed after the repatriation of the *Pieds-Noirs*. The trans-Mediterranean production systems, animated since the ex-Metropole, must gradually adapt to the strategies of French companies, faithful or not to their Maghreb embeddedness, and especially to the will of the new State to take control of the development of the country. The year 1962 is less a moment of rupture than an opening over ten years of transfer of ownership and decision-making centers, as socialism and nationalism of the new Power assert themselves.

Mots-clés

Géoéconomie, économie de l'Algérie indépendante, décolonisation économique, stratégie des entreprises françaises, développement.

Classification JEL N17, N14, N47, N87, O55

BSE UMR CNRS 6060

Université de Bordeaux Avenue Léon Duguit, Bât. H 33608 Pessac, France

Tel: +33 (0)5.56.84.25.75 http://bse.u-bordeaux.fr/

Derniers numéros - Last issues

- 2023-04 Child malnutrition in Nepal: Women's empowerment or promotion of their socioeconomic status? by Elodie ROSSI
- 2023-03 Digital divides among microsized firms: Evidence from Sub-Saharan Africa? by Damien GIROLLET
- 2023-02 Retombées du très haut débit sur les entreprises: Quels effets sur les performances des entreprises en France ? by Florian LEON & Laurent BERGE & Chloé DUVIVIER
- 2023-01 Les enjeux maritimes de l'Afrique coloniale française by Hubert BONIN
- 2022-24 Trains of Thought: High-Speed Rail and Innovation in China by Georgios TSIACHTSIRAS & Deyun YIN Ernest MIGUELEZ & Rosina MORENO
- 2022-23 Experienced versus Decision Utility: Large-Scale Comparison for Income-Leisure Preferences by Alpaslan AKAY & Olivier BARGAIN & H. Xavier JARA
- 2022-22 The Economic Gains of closing the Employment Gender Gap: Evidence from Morocco by Olivier BARGAIN & Maria LO BUE
- 2022-21 Dynastic Measures of Intergenerational Mobility by Olivier BARGAIN & Maria C. LO BUE & Flaviana PALMISANO
- 2022-20 Liquidity matters when measuring bank output by Raphaël CHIAPPINI & Bertrand GROSLAMBERT & Olivier BRUNO

Ernest MIGUELEZ is the scientific coordinators of the Bordeaux Economics Working Papers. The layout and distribution are provided by Cyril MESMER.